

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 96 (1988)

Artikel: Le retour aux Archives de la Ville de Lausanne de leur plus ancien document original (21 janvier 1142)
Autor: Coutaz, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le retour aux Archives de la Ville de Lausanne de leur plus ancien document original (21 janvier 1142)

GILBERT COUTAZ

Le 23 novembre 1987, l'Hôtel de Ville de Lausanne a été le théâtre d'un événement singulier. En présence des plus hautes autorités bernoises, vaudoises et lausannoises et avec le concours de la Confrérie du Guillon, un échange de deux documents eut lieu¹. Le premier est une lettre du 4 janvier 1528 qui fut envoyée au Conseil de Berne par l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon: victime d'un accident de cheval, à Lucens, le dignitaire de l'Eglise annonce qu'il ne pourra pas participer à la dispute en matière de foi, organisée à Berne; il profita du même courrier pour communiquer ses réflexions sur les inconvénients de ces discussions publiques². L'arrivée des troupes bernoises qui amenèrent avec elles la Réforme mit en fuite Sébastien de Montfalcon, le dernier évêque à avoir résidé à Lausanne. Le document de 1528, très important à cause de son contexte et de sa date, disparut pour une raison inconnue des Archives d'Etat de Berne après 1868. En 1901, il fut acheté à un employé de banque, à Prague, par la Municipalité de Lausanne pour le musée naissant du Vieux-Lausanne³.

¹ YVES JAULT, *24 Heures*, 11 novembre 1987, p. 21; 24 novembre 1987, p. 18. J.-M. R., *Nouvelle Revue de Lausanne*, 24 novembre 1987, p. 11.

² Document en papier (largeur 22 cm × hauteur 33 cm), écrit sur trois pages et signé de la main de l'évêque, texte en latin édité par AIMÉ-LOUIS HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, t. II, Genève et Paris 1868, n° 215, p. 89-93, et par RUDOLF STECK et GUSTAV TOBLER, *Aktensammlung zur Geschichte der Berner-Reformation 1521-1532*, t. I, Bern 1923, n° 1446, p. 578-580.

³ AVL, P 48: dossier relatif au document de 1528.

L'autre document est une charte originale du 21 janvier 1142⁴, relative au couvent de Montheron. Il fut soustrait aux Archives de la Ville de Lausanne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et leur fut restitué définitivement à l'occasion de l'exposition *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*⁵ par les Archives d'Etat de Berne qui le possédaient depuis 1940.

Par la volonté des autorités politiques et des responsables scientifiques, deux documents retrouvaient en novembre 1987 leur place naturelle, historique et archivistique⁶. C'est à celui de 1142 que je consacre mon article.

LES TRIBULATIONS DU PARCHEMIN DU 21 JANVIER 1142

Par la «Petite Largition» du 1^{er} novembre 1536, les nouveaux maîtres du Pays de Vaud, LL.EE. de Berne, remirent aux autorités lausannoises pour le prix de leur soumission parmi divers biens la propriété des bâtiments et des dépendances du couvent de Montheron. Ils leur versèrent peu après l'ensemble des archives qui comprenaient en particulier le parchemin du 21 janvier 1142.

A la lumière de l'histoire des Archives de la Ville de Lausanne⁷, les archives de l'abbaye de Montheron offrent diverses particularités: elles furent considérées constamment comme un fonds distinct et inaltérable; depuis 1750 où elles sont régies par les inventaires rédigés par Denis de Thurey, elles forment un fonds clos; elles ont toujours été ordonnées selon les indications de lieu qu'elles comportent (principe de pertinence).

⁴ Voir pour la date infra, n. 90.

⁵ Elle eut lieu au Musée historique de l'Ancien-Evêché à Lausanne, du 4 décembre 1987 au 31 janvier 1988.

⁶ Ma gratitude va à mes collègues des Archives d'Etat de Berne, Karl Waelchli, directeur, et Nicolas Barras, archiviste de langue française, et au Comité de l'Association du Vieux-Lausanne présidé par M. Sylvestre Vautier qui ont œuvré au succès de cet échange. Le Conseil exécutif de Berne émit un arrêté spécial n° 4385, le 30 septembre 1987; la Municipalité de Lausanne en accepta le principe dans sa séance du 14 octobre 1987.

⁷ Je renvoie pour l'ensemble du chapitre à mon étude *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne des origines à aujourd'hui, 1401-1986*. Lausanne 1986, p. 49-55, 97-99, 102-103. Je n'en répète que les éléments essentiels.

Les mentions dorsales du document du 21 janvier 1142 permettent de suivre les différents classements opérés depuis le XII^e siècle : elles révèlent également les noms des divers détenteurs.

Il est vrai qu'aucun inventaire des archives de Montheron n'a été conservé avant la sécularisation du couvent en 1536. Mais l'analyse paléographique des mains qui figurent au dos du parchemin de 1142 démontre que les moines du couvent de Montheron ont organisé leurs archives dès la fin du XII^e siècle ; deux inscriptions datent d'avant 1300⁸ ; une troisième main semble être intervenue au tournant du XV^e siècle pour porter au dos du document le chiffre romain I ; cette cotation que l'on retrouve sur d'autres chartes de Montheron correspondait à un regroupement des documents selon leur localisation (boîtes, tiroirs) ou par objet, ou bien selon ces deux critères à la fois⁹.

Lors de la mise en ordre des archives lausannoises dans les années 1590, le fonds de l'abbaye de Montheron fut distingué des autres fonds par la lettre générique C. Pour faciliter le repérage et en prévision de la rédaction de l'inventaire, l'auteur du travail ajouta à la cote C n° 1 du parchemin de 1142 une analyse relativement développée et caractérisée par le recours à des abréviations¹⁰. Au XVII^e siècle, quatre inventaires furent établis ; les trois premiers gardèrent la cote C n° 1 malgré la répartition nouvelle des documents¹¹. L'auteur inconnu de l'inventaire de 1638 plaça un nouveau régeste au bas du parchemin de 1142, dans le sens inverse de lecture¹². En 1689, Jean Le Clerc, qui s'occupa de répertorier toutes les archives lausannoises, abandonna pour celles de Montheron la lettre caractéristique C et leur attribua un simple numéro

⁸ L'ensemble des mentions dorsales sont répertoriées dans l'annexe I. Pour la main la plus ancienne au C caractéristique et aux hastes très allongées et orientées à gauche, voir AVL, Montheron, par exemple nos 4, 5, 6, 8, 9, 12, 14, 17, 18, 20, 23 et 24.

⁹ Voir par exemple en comparaison AVL, Montheron, nos 11, 17, 45 et 49 et Poncer, Montheron, n° 20. La lecture du chiffre I sur le document de 1142 est hypothétique.

¹⁰ Le préfixe «con-» et la forme verbale «dit» sont abrégés respectivement par signe spécial et par contraction. Pour l'inventaire, voir AVL, Chavannes, A 20.

¹¹ AVL, Chavannes, A 21 (1606-1635) sous la date, A 22 (1635-1638), f. 1, A 23 (1638), f. 1r-2r.

¹² Cela ressort de l'examen des mains et des particularités orthographiques de l'auteur de l'inventaire de 1638.

d'ordre; il débuta son inventaire avec le parchemin de 1142 dont l'analyse, comme toutes celles du XVII^e siècle, est empruntée mot à mot à l'inventaire de la fin du XVI^e siècle¹³.

Entre 1744 et 1750, Denis de Thurey reprit complètement le classement des archives de Montheron; il procéda à une relecture des documents pièce à pièce et supprima les layettes. Il désigna par une numérotation suivie les 1121 documents; celui de 1142 reçut la cote « Montheron n^o 1 »¹⁴.

Tous les constats portés à partir de l'observation des mentions dorsales concordent; le parchemin de 1142, sorti de la chancellerie épiscopale de Lausanne, a toujours fait partie des archives de Montheron; il est versé en 1536 à la Ville de Lausanne; à la fin du XVI^e siècle, il est l'objet d'un premier inventaire dans le cadre de l'aménagement des archives lausannoises. Il semble avoir été le plus vieux document jamais conservé par le couvent de Montheron; il paraît en être le véritable acte de fondation¹⁵.

Sa première édition remonte à l'année 1854; Frédéric de Gings-La Sarra le note comme égaré et dut s'appuyer sur le vidimus de 1285¹⁶. Le 5 juillet 1883, Ernest Chavannes, qui fut chargé de réviser les archives lausannoises et d'en composer l'inventaire, l'indique comme manquant. Cela est répété par l'archiviste communal, Louis Grivel, le 4 novembre 1948¹⁷.

Grâce à une mention faite au XIX^e siècle au dos du document de 1142, il a été possible de retrouver son cheminement. Il a disparu des locaux d'archives de Lausanne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; un certain d'Arnex, peut-être Jean-Rodolphe (1710-1765), professeur à l'Académie de Lausanne¹⁸, le posséda momen-

¹³ AVL, Chavannes, A 24, p. 1-2.

¹⁴ *Ibid.*, A 26, A 27 et A 28.

¹⁵ Cela est confirmé par l'examen des origines d'autres couvents, voir infra, n. 45.

¹⁶ Annexe I.

¹⁷ AVL, Chavannes, A 26, p. 1.

¹⁸ « *Acte qui m'a été donné par Mr. d'Estavayé qui l'avoit eu de Mr. d'Arnex* ». Une branche de la famille d'Arnex (Arnay) qui tire son nom d'un village près de Romainmôtier s'installe à Lausanne dès 1556. Jean-Rodolphe élaborera en février 1760 le projet de reconstruction de l'Hôpital Notre-Dame, voir MARCEL GRANDJEAN, *La ville de Lausanne*, t. I, Bâle 1965, p. 299-300, n. 1, p. 308, n. 1; t. III, Bâle 1979, p. 176-179. (*Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, t. I et III).

tanément¹⁹ avant de le céder au baron Jean-Louis d'Estavayer (né en 1746), auteur de nombreux mémoires historiques et généalogiques dont la plupart sont demeurés manuscrits. Rentré au pays au moment de la Révolution française, ce dernier vécut à Berne jusqu'à sa mort en 1823²⁰. Il fut protégé par l'avoyer bernois, Niklaus Friedrich von Mülinen (1760-1833) avec lequel il partagea sa passion de l'histoire²¹ et à qui il légua toute sa collection d'écrits²². Le parchemin de 1142 devait en faire partie. Wolfgang Friedrich von Mülinen (1863-1917), directeur de la Bibliothèque de la Ville et professeur à l'Université de Berne, l'intégra à son inventaire qu'il commença le 28 juillet 1887, de 513 documents du X^e au XVIII^e siècle, que possédait sa famille²³. Il le cota « Urkundio Mulinensis 1 ». Membre de la Société d'histoire de la Suisse romande depuis le 24 juin 1897²⁴, il le fit connaître à Maxime Reymond,

¹⁹ Diverses listes nominatives avec le détail des documents consultés et empruntés aux Archives de la Ville de Lausanne ont été conservées pour les années de 1649 à 1906 (voir AVL, Chavannes, A 45 et A 46). Aucune ne fait allusion au parchemin de 1142.

²⁰ Voir notices biographiques dues à FRÉDÉRIC DE GINGINS-LA SARRA, dans *Histoire généalogique de la Maison de Joux par le baron J.-L. d'Estavayer*, corrigée, augmentée et enrichie de XXVI documents inédits par C.D. Montbéliard, Besançon 1843, p. 3-4, à EGBERT FRIEDRICH VON MÜLINEN, *Prodromus einer schweizerischen Historiographie in alphabetischer Reihenfolge die Historiker aller Cantone und aller Jahrhunderte umfassend*, Bern 1874, p. 19, et à ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leurs pays ou à l'étranger par leurs talents, leurs actions, leurs œuvres littéraires ou artistiques*, etc., t. I, Lausanne 1877, p. 279. Les études sur l'historiographie suisse de GEORG VON WYSS, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, Zürich 1895 et de FELLER/BONJOUR (*op. cit.* à la n. suivante) passent sous silence les travaux du baron d'Estavayer.

²¹ RICHARD FELLER ET EDGAR BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz vom Spätmittelalter zur Neuzeit*, t. II, Basel-Stuttgart 1979, p. 697-700.

²² HANS HAEBERLI, *Die Handschriftensammlungen Gottlieb Emanuel von Hallers und der Familie von Mülinen*, dans *Schätze der Bürgerbibliothek Bern*, Bern 1953, p. 76 et BBB, Ms. 173-177 avec inventaires (communication de M. Hans Haeberli, directeur de la bibliothèque, du 28 janvier 1988, que je remercie). En 1877, Hidber (n° 1792) signale le parchemin de 1142 comme faisant partie de la bibliothèque de la famille von Mülinen.

²³ L'inventaire manuscrit de Wolfgang Friedrich von Mülinen est déposé aux AE Berne, Inventare 229; 210 documents sont sommairement analysés; beaucoup concernent l'histoire du Pays de Vaud. (Je remercie M. Nicolas Barras, archiviste de langue française aux Archives d'Etat de Berne, de m'avoir communiqué ces renseignements, voir lettre du 19 janvier 1988.)

²⁴ MDR, 2^e série, t. XVI, p. 227, n° 917. Il était un des rares Bernois à faire partie de cette société. Il publia en 1902 un article *Une inféodation du château de Lausanne*, dans MDR, 2^e série, t. IV, p. 245-254.

archiviste cantonal vaudois intérimaire, qui le publia pour la première fois sous sa forme originale en 1918²⁵. En 1937, la Bibliothèque de la Ville de Berne, et plus particulièrement la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, obtinrent les collections de manuscrits de la famille von Mülinen²⁶; les documents (513 au total) furent acquis en 1940 par les Archives d'Etat de Berne²⁷.

Le parchemin de 1142 revint après environ deux cents ans de pérégrinations aux Archives de la Ville de Lausanne; 451 ans après avoir cédé les archives du couvent de Montheron à la Ville de Lausanne, les autorités bernoises ont confirmé leur décision de 1536 en restituant le document de 1142.

LE CONTENU ET LA FORME DU PARCHEMIN DU 21 JANVIER 1142

Tant par son contenu que par sa forme, le document de 1142 est exceptionnel; il cite 67 noms de personnes différentes et 72 lieux; il est une succession de confirmations et de donations en faveur des moines de l'abbaye de Montheron qui vient d'être fondée. L'action de l'évêque de Lausanne, Guy, auteur du document, est décisive pour le développement du couvent.

La richesse du contenu et les multiples ouvertures que le parchemin de 1142 implique obligent à distribuer la matière à interpréter en de nombreux chapitres.

Le contenu

Résumé de la charte

Le 21 janvier 1142, l'évêque de Lausanne, Guy, confirme à l'abbé Jean qu'il prend son couvent de la Grâce-Dieu sous sa protection et sous celle de ses successeurs. En plus de tous les droits et les privilèges consentis par les papes à l'ordre cistercien, il lui confirme la possession de la terre où l'abbaye est construite et que

²⁵ Annexe I. Une photographie en fut publiée, semble-t-il, pour la première fois dans la revue *Le Guillon* n° 15, 1963, p. 421.

²⁶ HAEBERLI, *art. cit.* n. 22, p. 65-78.

²⁷ Décision n° 871 du 6 mars 1940 du Conseil exécutif de Berne.

son prédécesseur, Girold de Faucigny, avait confiée au moine Guillaume pour y fonder le couvent, ainsi que les droits qu'y avaient les frères Bernard et Borcard de Pully. Il donne une certaine partie de la terre du Dézaley pour y planter de la vigne et pour y développer cette culture. En plus de sa part, il ajoute celles que Conon de Grandson, Louis, Guillaume et Dalmace, sénéchaux, et Amédée de Blonay ont accordées au couvent. Il confirme et il donne la terre, située à proximité de l'abbaye que le comte de Genève, Amédée, avait cédée au couvent avec tous les droits de pâturage et ceux que divers particuliers, notamment Arducus de Faucigny, évêque de Genève et prévôt de Lausanne, y exerçaient. En ce qui concerne la terre de Montenon (Montheron) que Guy Barata avait abandonnée au profit du couvent, il en précise les droits et les limites géographiques. Le même Guy Barata s'était également dessaisi de la terre des Allouz sur laquelle les droits du couvent de la Grâce-Dieu sont reconnus en 1142. Il en va de même des terres dans les régions de Cugy et de Fétigny et des pâturages que le couvent reçoit de Renaud d'Estavayer, Girold de Cugy, des frères Pierre et Wibert et de leur mère, Maguntia, de Conrad de Gardun, d'Aleman de Font et d'Humbert de Pringy.

L'expéditeur du parchemin : l'évêque de Lausanne, Guy

Un document inédit de 1135 permet de confirmer les origines de l'évêque Guy²⁸ que le *Cartulaire de Lausanne* appelle «Guido de Marlaniaco», «Guido de Marlanie»²⁹, alors que les sources contemporaines ne le désignent que par son seul prénom³⁰. Il appartient à l'importante famille seigneuriale des Maligny (nom d'un village dans l'Yonne) dont un des membres, Hugues, fut le cofondateur de l'abbaye bénédictine de Molesme. Fils de Thibaut le Roux et d'Adeline de Grancey, il fut chanoine et doyen de Saint-

²⁸ A. Dép. Côte-d'Or, 7 H 1615 «Quia parentes mei pre ceteris que in mundo sunt, Molismensem dilexerunt suisque beneficiis ditaverunt ecclesiam, mores imitatus paternos, trado et concedo (...)». Dans la charte du 21 janvier 1142, un maître Anselme, de Langres, est cité parmi les témoins; l'abbaye de Molesme appartenait au diocèse de Langres; faut-il y voir la trace des attaches conservées par l'évêque Guy avec sa région natale?

²⁹ N° 16 v, p. 36-37.

³⁰ Voir infra, n. 97.

Etienne de Besançon avant 1112³¹. Selon les documents qui nous sont parvenus, il est attesté en qualité d'évêque de Lausanne entre 1134 et le 24 février 1143³².

Le parchemin du 21 janvier 1142 est un témoin caractéristique de l'action de Guy. Celui-ci favorisa l'implantation de couvents cisterciens dans son diocèse, soit en étant à l'origine de leur fondation (ainsi en 1134, Hautcrêt, et en 1137, Hauterive) soit en confirmant l'œuvre de son prédécesseur, Girolde de Faucigny (1105-1126/1134) (ainsi en 1142, Montheron). En 1123/1124 et 1123/1130, les évêchés voisins de Bâle et de Genève avaient accueilli des moines cisterciens respectivement à Lucelle et à Bonmont³³, qui furent des points avancés des compagnons de Bernard de Clairvaux en direction du diocèse de Lausanne. L'évêque Guy encouragea également l'arrivée des moines prémontrés, en 1137, à Humilimont, en 1140 à Rueyres et en 1143, à Fontaine-André; en 1141, il confirme la fondation du premier établissement prémontré de son diocèse, l'abbaye du Lac de Joux³⁴, qui remonte aux années 1126.

Le document de 1142 le montre, l'évêque Guy offrait aux nouveaux ordres religieux de vastes territoires à défricher et à coloniser. Son action traduit à la fois les relations du diocèse de Lausanne avec les régions voisines dont la Franche-Comté et la formidable attraction exercée par les Cisterciens; en 1135 et en 1136, les abbayes de Hautecombe, Aulps et Balerne passèrent de la congrégation de Molesme à celle de Clairvaux³⁵. Elle est l'indice également d'un important renouveau spirituel et économique qui caractérise la première moitié du XII^e siècle dans le Pays de Vaud. Mais

³¹ *Cartulaires de l'abbaye de Molesme ancien diocèse de Langres 916-1250. Recueil de documents sur le Nord de la Bourgogne et le Midi de la Champagne*, publ. par JACQUES LAURENT, t. I, Paris 1907, après p. 326 (tableau généalogique des sires de Maligny).

³² Annexe II.

³³ *HS III/3/1*, p. 290 (ANDRÉ CHÈVRE) et p. 87 (KATHRIN TREMP-UTZ). Voir également la carte publiée dans *HS III/3/2*, p. 982.

³⁴ Annexe II, nos 8, 13, 16 et 22.

³⁵ Carte n° 53 *Die Klöstergründungen der Zisterzienser*, publiée dans *Atlas zur Kirchengeschichte. Die christlichen Kirchen in Geschichte und Gegenwart*, hrsg. von HUBERT JEDIN, KENNETH SCOTT LATOURETTE, JOCHEN MARTIN, Freiburg - Basel-Wien, etc., 1987, et *Echanges et réseaux monastiques au Moyen Age Franche-Comté - Pays de Vaud. Table ronde. Université de Lausanne*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1988.

elle ne visa pas qu'à privilégier les nouveaux arrivants. L'évêque Guy veilla à s'appuyer sur les couvents déjà existants de son diocèse; il est significatif qu'une de ses premières interventions publiques fut de confirmer en 1135 au couvent de Payerne toutes les donations qui lui avaient été faites depuis quarante ans³⁶. La même année, il reconnaît à l'abbaye de Molesme les propriétés des églises de Saint-Sulpice et de Blonay, ainsi que de la chapelle d'Ecublens; sur sa requête, le pape Innocent II garantit en 1140 les possessions du prieuré de Lutry³⁷; en 1142-1143, il dote le prieuré bénédictin de Berlai³⁸. Il est vrai qu'il ne nous est parvenu aucun document de Guy en relation avec l'abbaye clunisienne de Romainmôtier; mais des contacts ont existé assurément, à en juger par la présence du prieur Ponce (1135-1139) en qualité de témoin dans la charte épiscopale du 4 mai 1135 en faveur de l'abbaye de Payerne³⁹.

Accueillir les nouveaux ordres religieux, tout en maintenant son autorité sur les couvents existants, voilà bien la politique menée par l'évêque Guy. Elle avait commencé avec son prédécesseur, Girold de Faucigny; lui, il l'a intensifiée. A un moment ou à un autre de son règne — cela frappe d'autant plus qu'il fut relativement bref —, Guy a entretenu un rapport direct avec chaque établissement religieux de son diocèse. D'autre part, sans que cela soit propre à l'évêché de Lausanne, la période où Guy a été évêque de Lausanne est marquée par un renforcement du pouvoir épiscopal qui repose sur les confirmations nombreuses du pape Innocent II des possessions des couvents⁴⁰. Ce n'est pas un hasard si Guy obtint, le 15 avril 1139, du pape la confirmation des possessions du diocèse de Lausanne, et plus particulièrement de celles qui avaient

³⁶ Annexe II, n° 4. Du couvent de Payerne dépendaient alors les prieurés de Baulmes et peut-être de Kerzers dans le diocèse de Lausanne.

³⁷ *Ibid.*, nos 5 et 14.

³⁸ *Ibid.*, n° 20. Ce prieuré bénédictin, situé entre Avenches et Villarepos, est encore attesté à la même époque dans une charte du chancelier Pierre de Pont, voir annexe III, n° 2 et ANSGAR WILDERMANN, *HS III/1*, p. 437.

³⁹ Voir supra, n. 36. L'absence de charte de confirmation épiscopale des possessions de Romainmôtier marque sans doute l'indépendance du couvent clunisien par rapport au pouvoir de l'évêque. Le 30 avril 1139, le pape Innocent II les reconnaîtra directement, voir ACV, C III a 3 et Hidber n° 1730.

Les prieurés de Bevaix, Bursins, Vallorbe et Vufflens-la-Ville relevaient alors de l'autorité des moines de Romainmôtier.

⁴⁰ Hidber nos 1699, 1703, 1707, 1719-1730, 1738, 1741, 1746, 1747, 1753, 1755, 1756, 1791.

été consenties en 1079 à l'évêque Burcard d'Oltingen (1056-1089) par l'empereur Henri IV⁴¹.

Le parchemin de 1142 souligne l'action décisive et durable de l'évêque Guy à propos des institutions monastiques de son diocèse — ses successeurs dont en particulier Amédée de Clermont (1144/1145-1159) la rappelleront et la poursuivront jusqu'à la fin du XII^e siècle⁴²; s'il est déterminant pour l'essor du couvent de Montheron, il n'est en revanche qu'un exemple d'une politique poursuivie en profondeur et de manière large par l'évêque pour subordonner à sa juridiction les établissements religieux de son diocèse⁴³.

Le destinataire du parchemin du 21 janvier 1142: le couvent de la Grâce-Dieu

Dans le document de 1142, l'évêque Guy s'adresse à Jean, abbé du couvent de la Grâce-Dieu. Il rappelle la donation de son prédécesseur à la tête de l'évêché, Girolde de Faucigny, au moine Guillaume, venu de l'abbaye de Bellevaux, en Franche-Comté, pour installer un couvent frère dans les bois du Jorat, à proximité de Lausanne. Selon les Annales de Cîteaux et la tradition du couvent, la fondation a eu lieu le 25 mars 1135⁴⁴, plusieurs années après la mise à disposition du terrain. De nombreux indices portent à croire qu'il n'y a jamais eu d'acte de fondation. A l'instar de ce que l'on constate par exemple pour les deux autres abbayes cisterciennes de Bonmont et de Lucelle, c'est la charte de confirmation qui officialise la fondation⁴⁵. L'absence de celle-ci renforce l'importance du

⁴¹ Annexe II, n° 11 et MAXIME REYMOND, *L'évêque de Lausanne, comte de Vaud*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 5, 1911, p. 114-116.

⁴² Hidber n°s 1863 (1147), 2404 (1179), 2508 (1184), 2726 (1198) et 2880 (1201) et *HS III/1*, p. 148 et n. 98.

⁴³ MARC CHAPUIS, *Recherches sur les institutions politiques du Pays de Vaud du XI^e au XIII^e siècle, 1032-1218*, Lausanne 1940, p. 203-209 (*BHV*, t. II).

⁴⁴ *HS III/3/1*, p. 313 t n. 1 et 2 (ISABELLE BISSEGGER-GARIN).

⁴⁵ *HS III/3/1*, Bonmont, p. 87 (KATHRIN TREMP-UTZ), Lucelle, p. 291 et n. 1 (ANDRÉ CHÈVRE). Les dates de fondation de Bonmont (1123-1131) ressortent de deux donations, alors que pour Lucelle, fondée en 1123-1124, la première charte remonte à 1136. Il est à remarquer que l'évêque Guy apparaît dans cette charte de confirmation de biens de Lucelle. Le fait que les inventaires d'archives de Montheron ont toujours cité en premier le document de 1142 est un argument supplémentaire de la non-existence d'un acte de fondation. Enfin, les sources du XII^e siècle de Montheron ne renvoient qu'à la confirmation de 1142.

document de 1142 qui est l'unique témoignage sur le premier site du couvent de la Grâce-Dieu dont c'est par ailleurs la seule attestation sous ce vocable — le mot Montenun pour Montheron est associé dans le même document à une terre donnée à l'abbaye⁴⁶. En effet, en 1147, Amédée, évêque de Lausanne, garantit les biens du couvent qu'il désigne par le mot Thela⁴⁷. Derrière ce changement, il faut voir non pas l'abandon d'une appellation pour une autre pour des raisons d'homonymie, mais bien un déplacement de lieu. La terre de fondation est précisément localisée en 1142; de l'interprétation des confins, il s'avère que le site primitif était au sommet du Jorat, à proximité de rivières, non loin de la route du Chalet-à-Gobet à Savigny⁴⁸; en 1147, c'est la Thela, soit le cours d'eau du Talent, qui borde le couvent, et non plus la Chamberonne ou le Flon Morand⁴⁹; par d'autres documents du XII^e siècle, nous savons que c'est à l'entrée du vallon de Montheron et au carrefour de chemins que le nouvel emplacement fut choisi pour une raison inconnue; l'abbé de la Grâce-Dieu, Jean, vécut cette mutation, puisqu'il assumait la charge d'abbé de Montheron jusqu'en 1179⁵⁰; il la décida sans doute avec l'abbé de Bellevaux dont le couvent de Montheron dépendit jusqu'à sa désaffectation en 1536.

L'identification des noms de lieux et des noms de personnes permet de dessiner une carte géographique relativement sûre des possessions du couvent naissant et de pénétrer dans la société du diocèse de Lausanne du deuxième quart du XII^e siècle. Il complète cette première présentation du destinataire.

Noms de lieux

Les diverses confirmations et donations contenues dans le document de 1142 sont citées selon un ordre topographique.

⁴⁶ Annexe I, lignes 65 et 73.

⁴⁷ AVL, Montheron, n° 4.

⁴⁸ *Abbaye de Montheron*, p. 11-17. Voir liste des abbayes dénommées Grâce-Dieu dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fascicules 122-123, Paris 1985, colonnes 1008-1017.

⁴⁹ Le mot Thela apparaît dans le document de 1142; il délimite une des terres données au couvent, bien distincte du lieu où l'abbaye est établie, voir annexe I, ligne 73.

⁵⁰ Art. cit., n. 44, p. 327.

L'évêque Guy parle d'abord de la terre sur laquelle le couvent de la Grâce-Dieu est bâti, soit au sommet du Jorat⁵¹. Il définit ensuite les parties de la terre du Dézaley, à Lavaux, qui sont données aux moines cisterciens pour la culture de la vigne⁵². En partant du territoire proche de l'abbaye dont il prend soin de fixer les limites⁵³, il s'attache dans une troisième catégorie de concessions et de confirmations à présenter les régions du Jorat qui relèvent de l'administration du couvent⁵⁴. Enfin, il termine par les terres les plus lointaines, celles qui sont disséminées dans les environs de Cugy et de Fétigny⁵⁵.

Le parchemin de 1142 atteste pour la première fois de nombreux toponymes: Bottens, Boulens, Brent, Bussy, Corminbœuf, Fétigny, Frasses, Marnand, Ménières, Morens, Pontels, Seedorf, Surpierre, Trey, Vulliens⁵⁶. Il contient pour la première fois également des renseignements sur le Jorat⁵⁷; à trois reprises, il localise les terres comprises dans le Jorat à l'aide des quatre confins⁵⁷. Dans son étude consacrée à l'abbaye de Montheron, Maxime Reymond a identifié ces différents lieux-dits⁵⁸; l'édition du document de 1142 en reprend le détail⁵⁹. Il ressort de leur interprétation générale plusieurs constats.

⁵¹ Annexe I, lignes 14-24.

⁵² *Ibid.*, lignes 25-46.

⁵³ *Ibid.*, lignes 47-64.

⁵⁴ *Ibid.*, lignes 65-86.

⁵⁵ *Ibid.*, lignes 87-123.

⁵⁶ Mes constats ressortent de la consultation d'Hidber. Voir également JEAN STADELMANN, *Etudes de toponymie romande. Pays fribourgeois et districts vaudois d'Avenches et de Payerne*, dans *ASHF*, 7, 1903, p. 247-403, HENRI JACCARD, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*, repr. photomécanique de l'édition de 1906, Genève 1978, XIX, 558 p., PAUL AEBISCHER, *Les noms de lieux du Canton de Fribourg (partie française)*, dans *ASHF*, 22, 1976, 218 p. et CATHERINE GUANZINI et ANNE RADEFF, *Premières mentions de noms de lieux habités et occupation du sol en Suisse occidentale*, dans *Etudes de Lettres*, 2-3, 1987, p. 11-18.

⁵⁷ Le mot Jorat apparaît dans une charte du 8 mars 1140, voir annexe II, n° 13. La charte du 18 juillet 908, citée par le Cartulaire de Lausanne. *Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger = Regum Burgundiae e stirpe rudolfina diplomata e acta*, bearb. von THEODOR SCHIEFFER und HANS EBERHARD MAYER, München 1977, n° 10, p. 108-109 (*Monumenta Germaniae historica*), ne le mentionne pas expressément.

⁵⁷ Annexe I, lignes 19-20, 55-57, 69-74.

⁵⁸ *Abbaye de Montheron*, 12-21. Voir également les plans relatifs à Montheron de 1671, AVL, Montheron, n° 1050 et du XVIII^e siècle, ACV, GB 132 c et h.

⁵⁹ Annexe I.

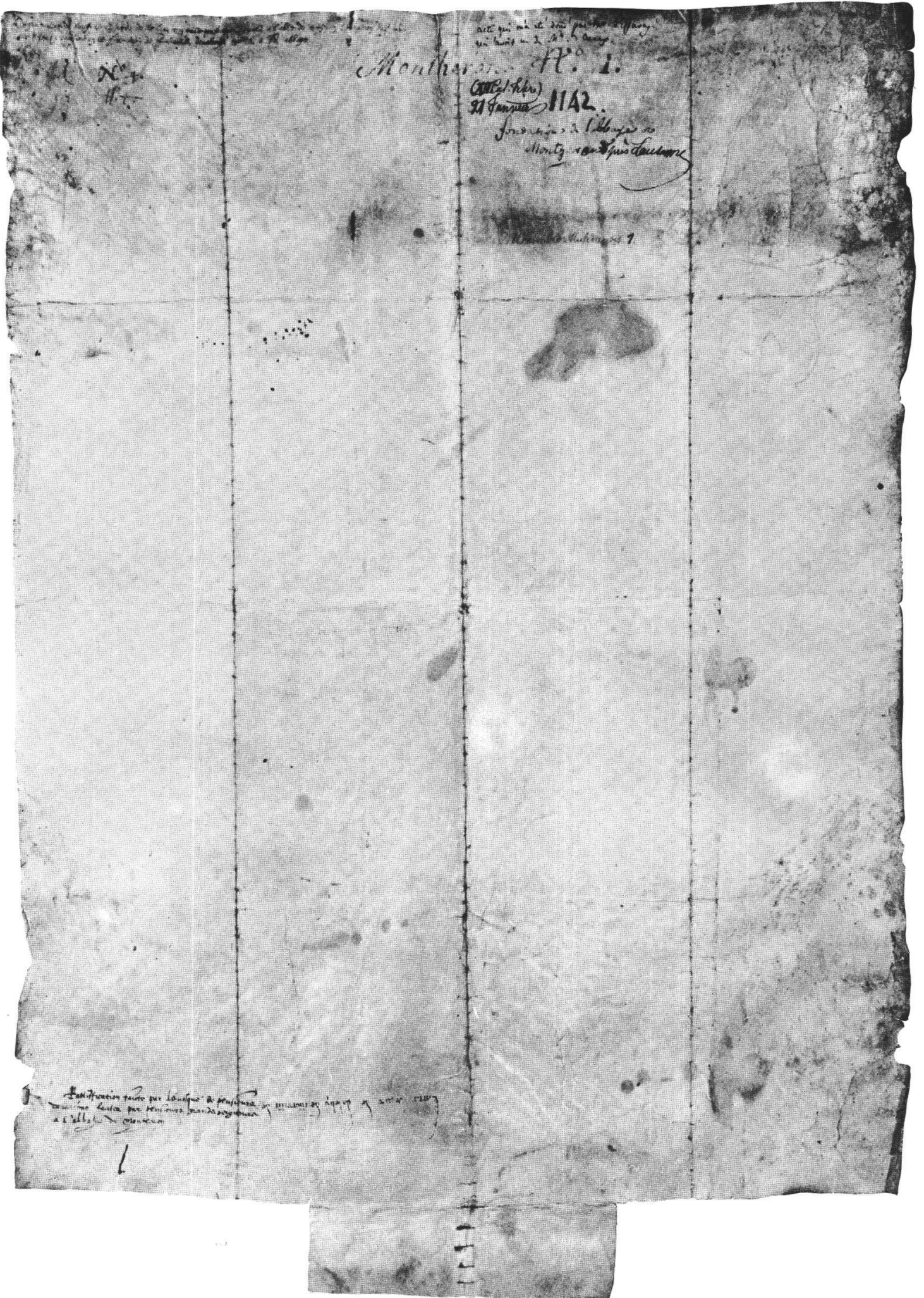


Fig. 2. Mentions dorsales de la charte du 21 janvier 1142.

Tant par son implantation que par ses possessions, le couvent de la Grâce-Dieu se trouve à proximité de voies de communication — le mot «via» apparaît trois fois — et de six cours d'eau différents. Le Jorat dont la signification est «forêt de montagne» est une région du XII^e siècle traversée par des routes et dont le réseau hydrographique est particulièrement dense⁶⁰.

Le mot Dézaley apparaît dans les documents en 1141⁶¹. L'évêque Guy en fera une terre de convergence pour les nouveaux ordres religieux; il en donnera en effet des parts aux couvents de Hautcrêt et du Lac de Joux⁶²; en 1142 justement, il en confiera des parcelles au couvent de la Grâce-Dieu pour une exploitation viticole⁶³. Ses successeurs et les papes s'emploieront à fixer et à renforcer cette présence religieuse sur ces coteaux favorablement exposés⁶⁴. En 1142, à côté des possessions directes de l'évêque au Dézaley, il y avait celles qui appartenaient à des familles nobles et à divers particuliers. L'histoire le montre, c'est bien à l'évêque Guy et aux moines que l'on doit l'essor de la culture de la vigne dans le Dézaley et le Lavaux de manière générale⁶⁵.

En examinant la dotation en 1142 du couvent de la Grâce-Dieu, on se rend compte qu'elle lui assure les moyens de son existence: les moines disposent dans le Jorat d'eau pour leur consommation personnelle et leurs travaux, de bois pour se chauffer et pour la

⁶⁰ Biermann, p. 32-35, 65-66 et carte XI et *Le Jorat d'antan, les 25 et 26 septembre 1982 à Ropraz*, [s.l.], [s.n.] 1982, p. 56-57 (contribution de GEORGES NICOLAS-O.).

⁶¹ Annexe II, n^o 14: «*terram in Dasalay ad faciendas vineas*». Cette terre correspond en grande partie au domaine appelé «Clos des Moines» que la Ville de Lausanne possède depuis le 21 février 1803, voir GILBERT COUTAZ, *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*, Denges-Lausanne 1987, p. 85-88, 115-126.

⁶² Annexe II, n^{os} 15 et 16. L'abbaye d'Humilimont possédera dès la seconde moitié du XII^e siècle la région Dézaley-Marsens, voir JOSEPH JORDAN, *L'Abbaye prémontrée d'Humilimont (1137-1580)*, dans *ASFH*, 12, 1918, p. 428-432. Le voisinage de terres déboucha sur des querelles entre les abbayes de Hautcrêt et de Montheron, qui furent réglées par des commissions de conciliation en 1216, 1254 et 1389, voir *HS* III/3/1, p. 320 et n. 83.

⁶³ Annexe II, lignes 25-46. Le document de 1142 est l'acte de naissance du domaine connu aujourd'hui sous le nom «Clos des Abbayes» qui est la propriété de la Ville de Lausanne depuis le 1^{er} novembre 1536, voir COUTAZ, *op. cit.*, n. 61, p. 85-88, 97-109.

⁶⁴ Hidber, n^{os} 1863 (1147), 2010 (1154), 2015 (1154), 2018 (1155), 2102 (1161), 2214 (1164), 2225 (1166), 2351 (1177), 2402 (1179), 2404 (1179), 2427 (1180), 2476 (1182), 2492 (1183), 2495 (1184), 2506 (1184), 2508 (1184).

⁶⁵ COUTAZ, *op. cit.*, n. 61, p. 85-88.

construction, de pâturages pour leur cheptel, avant tout ovin et porcin à en juger par le document de 1142⁶⁶ — ils en ont d'autres dans les régions de Cugy, de Fétigny, de Font et de Pringy; des pentes du Dézaley, ils reçoivent le vin pour la célébration de la messe et comme pitance monastique; ils commercialisent le vin qu'ils n'utilisent pas⁶⁷. En 1142, Renaud d'Estavayer et Girold leur donnent le nécessaire pour qu'ils aménagent une exploitation rurale à Cugy⁶⁸.

Les confirmations et les donations de 1142 ne portent que sur des terres et sur des droits; selon l'idéal cistercien, il n'est fait nulle part mention d'hommes ou de femmes attachés à un domaine ou chargés de la culture. En ce sens, le document de 1142 se distingue nettement des chartes de donations du XI^e siècle, notamment de celles qui concernent le couvent de Romainmôtier⁶⁹. Par contre, il est comparable aux donations contemporaines en faveur des couvents de Hautcrêt et d'Hauterive⁷⁰. À l'exception de cinq terres dont celle où est construit le couvent⁷¹, les donations sont faites en pleine propriété sans pour autant que des droits souverains y soient attachés; les moines ont seulement la permission de défricher et de cultiver les terres qu'ils obtiennent de l'évêque.

Le patrimoine de l'abbaye de Montheron constitué en 1142 sera préservé jusqu'en 1536, à l'exception de la grange, de l'église et des chapelles de Cugy qui furent vendues, le 18 octobre 1230, aux moines d'Hauterive⁷².

Noms de personnes

Le document de 1142 offre la particularité d'énumérer 19 fois une série de témoins — à savoir 52 noms différents au total — pour des donations et des confirmations de terres et de droits, en plus des

⁶⁶ Annexe I, lignes 49-50, 76, 92, 109, 122 et 124.

⁶⁷ AVL, Chavannes, D 302 (seul compte médiéval conservé du cellérier de Montheron pour le vignoble du Dézaley, 1482), et *Abbaye de Montheron*, p. 81-82.

⁶⁸ Annexe I, lignes 87-93.

⁶⁹ Voir nombreux exemples cités dans Hidber, nos 1228 (1009-1049), 1229 (1009-1949), 1230 (1009?), 1232 (1010), 1234 (1011), 1305 (1036-1073), 1363 (1050?), 1501 et 1503 (1097-1108).

⁷⁰ Annexe II, nos 3, 9 et 12.

⁷¹ Annexe I, lignes 17-18, 61-63, 99-104, 107-113, 115-118.

⁷² *Cartulaire de Montheron*, p. 60-61.

quatre témoins qui apparaissent pour l'ensemble de la charte. La variété des donations justifie le nombre de témoins qui n'interviennent en principe qu'une fois; seuls Louis et Guillaume, sénéchaux de l'évêque, Emenrad, doyen, Uldric de Champagne, doyen, Humbert de Bolens, Falcon de Grandson et Jean de Payerne sont cités au moins deux fois, Louis et Emenrad l'étant même respectivement cinq et quatre fois. Néanmoins, selon leur origine, leur titre et leur place dans le document, tous ces témoins ne peuvent pas être traités de la même façon⁷³.

Trois abbés de couvents cisterciens, soit Girard d'Hauterive, Moïse de Bonmont et Borcard de Balerne, sont les témoins principaux. Si la présence des deux premiers n'étonne pas, celle du troisième est plus surprenante; proche de Bernard de Clairvaux, on le retrouve en 1146 dans une charte relative à Hauterive⁷⁴. Falcon de Grandson est le dernier témoin principal; il est également cité comme témoin d'une donation de son frère Conon. La maison de Grandson occupe une position influente dans les premières années d'existence du couvent de Montheron; dès le XIII^e siècle, elle n'apparaîtra plus que de manière épisodique⁷⁵; à aucun moment néanmoins, elle n'exercera sur le couvent de Montheron le rôle qu'elle tint avec les abbayes de Romainmôtier et du Lac de Joux⁷⁶.

Pour ce qui est des témoins qui sont énumérés au fil de la succession des donations et des confirmations, on constate que le plus grand nombre est composé par des laïcs; leur origine les montre en relation avec les régions où se trouvent les terres cédées; des rapprochements entre des lieux peuvent ainsi être opérés⁷⁷; de nombreux témoins ne sont connus que par le document de 1142.

⁷³ Je renvoie à l'annexe I pour l'identification des personnes.

⁷⁴ *Cartulaire d'Hauterive*, n° 11, p. 90.

⁷⁵ *Abbaye de Montheron*, p. 27-32, 54, 127-128, 142-151.

⁷⁶ FRÉDÉRIC DE GINGINS (-LA SARRA), *Annales de l'abbaye du Lac de Joux depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536*, dans *MDR* 1^{re} série, t. I/2, 1842, passim et LOUIS DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII^e siècle avec pièces justificatives, répertoire et tableaux généalogiques*, Lausanne 1866, passim.

⁷⁷ Annexe I, lignes 25-36: Vaucher de Puidoux possède une vigne au Dézaley; lignes 94-106: les témoins des donations de terres à Cugy habitent la région de Morens, Frasses, Bussy, Payerne, Sévaz, Torny; lignes 113-114: il en va de même pour la terre de Fétigny, Trey, Marnand; lignes 118-120, 122-123, 125-126: on fait les mêmes constats pour les dons de Conrad de Gardun, d'Aleman de Font et d'Humbert de Pringy.

Parmi eux, on compte les membres du personnel de l'évêque (les sénéchaux, les mayors, le régisseur des domaines), le prévôt, le doyen et deux chanoines du Chapitre et trois curés. L'ordre cistercien est représenté par Guy, abbé de Cherlieu et Ponce, abbé de Bellevaux; Nerduin, abbé de l'abbaye augustine de Montbenoît, et Herbert, évêque d'Aoste, complètent la galerie des hauts dignitaires ecclésiastiques⁷⁸.

La société qui se dégage de l'analyse des donateurs diffère de celle qui ressort de la liste des témoins. Le document rapporte soigneusement le nom de tous les bienfaiteurs qui interviennent rarement seuls, mais avec l'assentiment du Chapitre des chanoines, de la femme, des enfants, du fils, du frère et de la mère⁷⁹. Après l'évêque de Lausanne qui fournit le terrain pour l'implantation du couvent et ses propriétés personnelles au Dézaley, le principal donateur est Guy de Goumoëns, dit Barata, dont la famille exercera l'avouerie du couvent⁸⁰. Les grandes familles seigneuriales de Blonay, d'Estavayer et de Grandson sont au nombre des donateurs, ainsi que les sénéchaux Louis, Guillaume et Dalmace, le «minister» Vaucher de Puidoux. Une catégorie de donateurs au statut social indéterminé — le mot «dominus» n'apparaît pas en 1142 — est constituée par des propriétaires de terres de Pully, Cugy, Gardun (lieu non identifié), Font et Pringy. Il faut enfin relever les donations d'Amédée I^{er}, comte de Genève, et d'Arducius de Faucigny, évêque de Genève et prévôt de Lausanne. Ne figurant pour ainsi dire pas parmi les témoins, si l'on excepte Falcon de Grandson, les puissances laïques s'imposent par contre par leur présence parmi les donateurs.

La comparaison de l'ensemble des documents écrits durant l'épiscopat de Guy fait apparaître dans la charte de 1142 plusieurs familiers de l'évêque; ainsi le doyen Emenrad, le chancelier Pierre de Pont, le mayor de Chexbres, Pierre, le sénéchal Louis, le «minister», Vaucher de Puidoux, l'abbé de Cherlieu, Guy, Amédée I^{er} de Blonay, Guy de Goumoëns et Renaud d'Estavayer⁸¹.

⁷⁸ Voir les identifications proposées dans l'annexe I.

⁷⁹ Annexe I, lignes 15-16, 29-30, 34-35, 38, 44, 54, 79, 82, 99, 116, 121.

⁸⁰ ISABELLE BISSEGER-GARIN, *HS* III/3/1, p. 320.

⁸¹ Annexe II, voir en particulier nos 3, 13, 16 et 17.

LA FORME DU PARCHEMIN DU 21 JANVIER 1142

Le document de 1142 a été rédigé par la chancellerie épiscopale. Il en est un témoin privilégié, car il livre le nom du chancelier, Pierre de Pont; bien que le nombre de chartes de ce chancelier soit limité, il permet néanmoins de porter quelques constats paléographiques. La longueur du document de 1142 nous laisse apprécier le discours diplomatique. Enfin, la production de plusieurs chartes de genre similaire met en évidence des influences rédactionnelles indéniables.

Le chancelier Pierre de Pont

Pierre de Pont vient de Pont-en-Ogoz, en Gruyère⁸². Il est mentionné pour la première fois en 1105 comme témoin d'une donation de l'évêque de Lausanne, Girold de Faucigny et en compagnie d'Emerad, doyen, avec lequel il apparaîtra souvent dans les documents de la première moitié du XII^e siècle⁸³. Il compte parmi les intimes de l'évêque Guy qui l'associera de 1135 à 1143 à ses reconnaissances d'abord en qualité de chanoine, puis de trésorier, et enfin de chancelier en 1142 et 1143. Sous l'épiscopat d'Amédée, il exerce de 1144 à 1148, date à laquelle il disparaît des sources, les charges de doyen (peut-être de Lausanne) et de chancelier⁸⁴. C'est avec l'assentiment de l'évêque Guy qu'il acense, à l'église Marie-Madeleine et aux moines de Berlai, la dîme qu'il possède à Berlai et dans la région d'Avenches.

Dans la liste des chanceliers épiscopaux lausannois, il occupe une position particulière; il est le seul dont le nom nous a été conservé entre 1058/1059 et 1142. A son époque, l'organisation de

⁸² Je renvoie à mon article sur les chanceliers de l'évêque de Lausanne à paraître dans *HS* IV/1. Les notes 83 à 87 ne sont que des compléments et des corrections de ma notice consacrée à Pierre de Pont.

⁸³ A. Dép. Côte-d'Or, 7 H 1619 (la date pose problème; selon les éléments chronologiques, cela pourrait être 1004 ou 1006). Voir également *ibid.*, 7 H 244, éd. dans *Cartulaires de Molesme, op. cit.*, n. 31, t. II (1911), n° 215, p. 196 et n° 599, p. 466 et annexe II, en particulier nos 6 et 19.

⁸⁴ Pour les documents où il agit avec le titre de chancelier, voir annexe III. Il est à remarquer que dans la charte de 1142, Pierre de Pont est également cité en qualité de témoin de la donation d'une terre au Dézaley, voir annexe I, ligne 43.

la chancellerie semble rudimentaire. Des six chartes originales de Pierre de Pont, seule celle du 16 décembre 1147 a été rédigée de sa main⁸⁵. Il faut en déduire que le chancelier était secondé par un ou plusieurs scribes, même si le terme «scriptor» ne se lit pas alors dans les écrits de la chancellerie de l'évêque de Lausanne.

Les caractères externes

En comparaison avec les autres chartes de Pierre de Pont, celle de 1142 est la plus solennelle et la plus soignée. Elle est écrite sur un grand parchemin⁸⁶; l'écriture court parallèlement au petit côté (*charta transversa*) et suit les lignes que le scribe a tracées préalablement à la mine de plomb et qui relient les trous percés de part et d'autre à égal écartement. La punctuation et la réglure se retrouvent dans tous les autres documents où Pierre de Pont intervient en qualité de chancelier.

L'encre a l'aspect d'une teinte brunâtre. Pierre de Pont a laissé un seul témoignage de son écriture, à savoir dans la charte de 1147⁸⁷, dont on peut tirer quelques enseignements. Il y utilise une minuscule diplomatique aux lettres serrées; seul le s très allongé est ornementé par une boucle et les initiales de phrases se détachent par leur importance. La dernière syllabe des mots qui composent la date et la souscription est séparée du reste par une grande ligature, l'appréciation réduite au terme chrétien «amen» est soulignée par une majuscule dont chaque lettre est mise en évidence par un large espace. Par contraste, la minuscule diplomatique de l'original de 1142 est particulièrement décorée et offre des caractéristiques spécifiques.

En effet, de nombreuses lettres, principalement les s et les f placés en position initiale, les s et les t en position médiane et les s

⁸⁵ Voir n. 87.

⁸⁶ Par ses dimensions (largeur 43 cm × hauteur 56,5 cm), le parchemin du 21 janvier 1142 est le plus imposant des six chartes originales attribuées au chancelier Pierre de Pont; par comparaison, celles de 1142 à 1147 (voir annexe III, nos 4-6) mesurent respectivement 36,5 cm × 63,5 cm, 23 cm × 32 cm et 31 cm × 28,5 cm.

⁸⁷ Annexe III, n° 3: «Ego Petrus de Ponte cancellarius subscripsi», n° 4: «Ego Petrus de Ponte cancellarius subscripsi», n° 5: «Testisque est Petrus cancellarius per cuius manus hec carta data et sigillata est», n° 6: «Scriptumque est per manum Petri cancellarii».

en finale, portent des traits adventices (ergots et volutes). La première lettre d'une phrase et d'un nom propre fait souvent l'objet d'une interprétation ornementale qui varie d'une lettre à l'autre et qui n'est pas nécessairement identique pour la même lettre. Les hastes sont systématiquement allongées, alors que cela n'arrive qu'occasionnellement pour les hampes. Certaines lettres méritent la citation: le g est cédillé; le montant du d est le plus souvent penché à gauche (sinistroyre); la ligature marque principalement et discrètement les lettres s et t. Enfin les désinences, surtout le us, sont marquées par un trait sinueux ou une boucle démesurés. La première ligne du texte est faite uniquement de lettres allongées, ce que l'on constate également dans les chartes de 1144-1147 et de 1147⁸⁸, alors que dans celle du 21 mars 1142, les deux dernières lignes seulement sont rédigées en lettres majuscules.

La charte de 1142, à l'instar de tous les autres documents de Pierre de Pont, chancelier, montre que l'on recourt aux différents types d'abréviations, à savoir celles constituées par contraction ou par suspension (la plus courante), par lettres suscrites et par signes spéciaux. Dans le document de 1142, le scribe utilise exceptionnellement le graphisme pour la forme «est». La ponctuation (ce constat a une valeur générale) est mise pour distinguer les noms propres et les principales parties du document. Le point affecte la lettre i uniquement lorsqu'elle est redoublée. A deux reprises dans la charte de 1142, le scribe souligne le passage d'une idée à l'autre par un crochet alinéaire qui a la forme d'une potence aux contours différents⁸⁹. La date est indiquée par des chiffres romains⁹⁰.

Le bas du parchemin a été découpé sur ses côtés et incisé dans sa partie médiane pour former un repli; le sceau, aujourd'hui disparu, pendait sans doute sur double queue; selon les inventaires

⁸⁸ Annexe III, nos 5 et 6.

⁸⁹ Annexe I, lignes 65 et 87.

⁹⁰ Dans la charte du 21 mars 1142 (annexe III, n° 3), les éléments chronologiques sont écrits en toutes lettres, sauf l'épacte; dans celle du 16 décembre 1147 (*ibid.*, n° 5), il y a une combinaison des chiffres et des lettres. La date du 21 janvier 1142 reste problématique, parce que les éléments chronologiques ne s'accordent pas entre eux; l'épacte permet d'exclure le millésime 1143, voir EDOUARD-LOUIS BURNET, *Essai sur la sorte d'année employée à la chancellerie épiscopale de Lausanne au XII^e siècle*, dans *RHV* 13, 1905, p. 210.

des archives de Montheron de la fin du XVI^e siècle et du XVII^e siècle qui en attestent la présence, les cordons de soie étaient de couleur rouge⁹¹. On retrouve ce mode d'apposition du sceau dans les deux documents de 1135 de l'évêque Guy⁹², tandis que dans celui du 21 mars 1142, le scellement est fait sur simple queue⁹³.

Seuls trois sceaux ont été conservés de l'évêque Guy⁹⁴.

LES CARACTÈRES INTERNES

La rédaction du document de 1142 est subjective, c'est-à-dire que l'évêque Guy se désigne à la première personne du pluriel («nos») qui est parfois remplacée — cela peut se produire dans la même phrase — par la première personne du singulier⁹⁵. Les donations de particuliers que l'évêque nomme sont formulées sans exception à la troisième personne.

L'examen de la teneur du document de 1142 en révèle les diverses parties. Le protocole initial ne comprend aucune invocation: cet élément se trouve dans plusieurs chartes contemporaines⁹⁶; il est formé d'une suscription dont le formulaire «Guido Dei gratia sancte ecclesie Lausannensis episcopus» n'est connu que de la charte du 21 mars 1142⁹⁷. Le texte comprend un préambule dont la présence est quasi constante dans les chartes de l'évêque Guy; il est la marque d'une certaine solennité de l'acte, ses motifs sont

⁹¹ AVL, Chavannes, A 20, p. 3, A 21, sous la date, A 22, f^o 1 v, A 23, f^o 2 r. Dans Chavannes, A 24, il n'est pas fait allusion à l'existence du sceau.

⁹² Annexe II, n^{os} 4 et 5.

⁹³ *Ibid.*, n^o 19.

⁹⁴ *Ibid.*, n^{os} 4, 13 et 19. Voir DONALD-LINDSAY GALBREATH, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne-Genève, etc., 1937, p. 170 et planche XVII, 1 (*MDR*, hors série).

⁹⁵ Annexe I, lignes 14 et 15; 25-28; 65-67.

⁹⁶ Annexe II, n^{os} 2, 4, 5, 16 et 22. On constate la présence d'une invocation de la Trinité dans deux chartes de Pierre de Pont dont l'une, celle de 1144-1147 environ, est précédée d'une croix (invocation monogrammatique, voir annexe III, n^{os} 5 et 6).

⁹⁷ Annexe II, n^o 19. Nous avons relevé les titres suivants à propos de l'évêque Guy: «Guido Lausannensis episcopus» (formule la plus usitée), «Guido Dei gratia Lausannensis episcopus», «Guido Lausannensis ecclesie episcopus» et «Guido divina miseratione Lausannensium humilis episcopus», voir annexe II et MAXIME REYMOND, *Les titres de l'évêque de Lausanne*, dans *Archives héraldiques suisses*, 25, 1911, p. 193-198.

empruntés au rôle spirituel de l'évêque et à sa mission terrestre. Le dispositif est inspiré de la charte de confirmation de l'évêque Guy de 1139 en faveur de l'abbaye d'Hauterive; cette filiation est d'autant plus évidente que les préambules des deux documents sont identiques. Pierre de Pont agit en 1139 en qualité de témoin; il faut y voir dans cette présence une des raisons de parenté entre les deux documents⁹⁸. Le texte de 1142, nous l'avons constaté, est une succession de donations et de confirmations qui se terminent chaque fois par une liste de témoins. Il s'achève sur une clause comminatoire qui sera reprise presque mot à mot dans la charte du 21 mars 1142 et dont Pierre de Pont est le chancelier⁹⁹. C'est une partie, soulignons-le, qui apparaît dans toutes les chartes de l'évêque Guy.

On passe sans éléments intermédiaires (stipulation ou annonce des signes de validation) de la clause comminatoire au protocole final réduit à la date avec indication du lieu d'établissement du document et aux souscriptions à la première personne.

Le rapprochement des chartes attribuées au chancelier Pierre de Pont montre que les règles de rédaction ne sont pas figées et qu'elles n'obéissent pas à une codification rigoureuse. C'est le genre de document qui conditionne le recours à un formulaire plutôt qu'à un autre; seule une vaste enquête diplomatique permettrait d'arrêter les habitudes de la chancellerie épiscopale lausannoise et ses apports originaux dans le deuxième quart du XII^e siècle.

CONCLUSION

Revenue aux Archives de la Ville de Lausanne après deux siècles d'absence, la charte originale du 21 janvier 1142 se révèle à l'étude un document remarquable. Elle est le seul témoignage sur le premier site du couvent de Montheron, désigné justement dans ce parchemin, pour l'unique fois de son histoire, Grâce-Dieu. Elle est probablement le véritable acte de fondation de cette première abbaye cistercienne du diocèse de Lausanne. Son ampleur qui découle du nombre de lieux et de personnes cités permet d'une part

⁹⁸ Annexe II, n° 12.

⁹⁹ *Ibid.*, n° 19.

d'esquisser pour la première fois la carte, certes restreinte, mais appréciable du Jorat, et d'attester les origines de plusieurs localités, et d'autre part de retrouver les traces d'une partie de la société dominante des années 1140 dans le diocèse de Lausanne.

La charte de 1142 provient de la chancellerie de l'évêque de Lausanne. Avec les parchemins de 1139 et de 1142 relatifs à l'abbaye d'Hauterive, elle en constitue un des plus beaux exemples. Elle est un des six originaux du chancelier Pierre de Pont. Certaines de ses parties sont inspirées directement de la confirmation de 1139 de l'évêque Guy en faveur des moines d'Hauterive; elle influence la rédaction des clauses finales du document du 21 mars 1142.

Les lectures diverses qu'autorise le document du 21 janvier 1142 en démontrent la richesse. Il dépasse largement le cadre défini par son appartenance à l'histoire des débuts du couvent de Montheron. Il est dorénavant le plus ancien écrit original en possession des Archives de la Ville de Lausanne, ce qu'il avait toujours été depuis 1536, mais que les aléas de la conservation avaient momentanément interrompu¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Je remercie M. Ansgar Wildermann, archiviste adjoint aux Archives de la Ville de Lausanne, d'avoir relu mon manuscrit et de m'avoir fait part de suggestions. Il m'a autorisé à exploiter ses notes relatives à des documents inédits sur le prieuré de Saint-Sulpice et conservés aux Archives départementales de Côte-d'Or, à Dijon.

ANNEXE I

EDITION DE LA CHARTE DU 21 JANVIER 1142

L'évêque Guy confirme à Jean, abbé du couvent de la Grâce-Dieu, la cession que son prédécesseur Girolde a faite au moine Guillaume, du terrain dans le Jorat où l'abbaye cistercienne a été construite. Les donations que les seigneurs de Grandson, Blonay, Goumoëns et Estavayer et divers particuliers ont faites au Dézaley, dans le Jorat et dans les régions de Cugy et de Fétigny, sont confirmées par Guy qui fait abandon également de plusieurs terres au Dézaley pour y planter de la vigne.

Document original (AVL, Montheron n° 1).

Editions

Cartulaire de Montheron, n° 1, p. 1-9 (d'après le vidimus de 1285, AVL, Montheron, n° 2) — Hauréau, n° XX, p. 141-143 (d'après *Cartulaire de Montheron*) — *Abbaye de Montheron*, n° I, p. 197-200 (d'après l'original).

Régestes

Forel n° 507 (daté: 21 janvier 1143), Hidber n° 1792 (daté: 21 janvier 1143), Régeste genevois n° 304, Diesbach, p. 12 (daté: 21 janvier 1143), Gumy n° 29 (daté: 21 janvier 1143).

Le document porte de nombreuses mentions dorsales, classées ici chronologiquement: Carta de Jorat, de Daseley, de Montenun, de (XII^e siècle); Jorat, de Dasilei, de Montenun et Cuzie (XIII^e siècle); I (?) (XV^e/XVI^e siècles); C n° 1, Confirmation de l'évesque Guydo de la largition faite par l'évesque Gyrolde a l'abbé de Montheron. Donation dud(it) Guido que aussi la ratification et confirmation de plusieurs donations faictes a prédite abbaye (fin du XVI^e siècle). Rattification faite par l'évesque de plusieurs donations faictes par plusieurs grands seigneurs a l'abbaye de Montenon (1638); n° 1 (1689); Montheron n° 1 (vers 1750); 1142, fondation de l'Abaye de Montherand (XVIII^e siècle); (XII Cal. febr.) 21 janvier 1142, *fondation de l'Abaye de Montherand*, près Lausanne [la partie en italiques est reprise du XVIII^e siècle, avec correction du a en o et biffage du d du mot Montherand (XIX^e siècle)]; Acte qui m'a été donné par Mr. d'Estavayé qui l'avoit eu de Mr. d'Arnex (XIX^e siècle); Urkundio Mulinensis I (1887).

Le sceau de l'évêque est tombé. Le vidimus de 1285 reproduit fidèlement l'original; les différences ne portent que sur les graphies.

Pour l'identification des noms de lieux et de personnes, voir les index du *Cartulaire de Montheron*, p. 85-104, de l'*Abbaye de Montheron*, p. 218-239, de Reymond, p. 251-504 et du *Cartulaire d'Hauterive*, p. 370-430.

Principes de l'édition

Les divisions du texte et la résolution des abréviations sont le fait de l'éditeur. Seuls les noms de personnes et de lieux sont munis de la majuscule; la ponctuation d'origine est maintenue et complétée. La première ligne de la charte est en écriture allongée.

1 Guido¹, Dei gratia sancte ecclesie Lausannensis episcopus,
dilecto filio suo Iohanni Gratie Dei² abbati, omnibus fratribus ibidem
Deo servientibus imperpetuum. Que religionis studio et sanctitatis
5 amore locisque Deo dicatis conferuntur convenit ut pontificali aucto-
ritate et ecclesiastico munimine velud sanctum Domini protegantur.

Quamobrem, Iohannes, fili karissime, ecclesiam Gratie Dei in
honore beate Marie semper virginis³ constructam, in qua te Deo
auctore dignum dispensatorem constituimus, sub nostra nostrorum-
que successorum protectione imperpetuum assignamus.

10 Quod etiam apostolica toti cisterciensi ordini sanctitum est aucto-
ritate, et nos tibi tuisque successoribus auctoritatis nostre successo-
rumque nostrorum confirmamus pagina, decimas videlicet tocius
laboris ac nutrimenti vestri.

15 Preterea damus et confirmamus vobis terram in qua sita est
abbatia sicut precessor (sic!) meus donnus Girolodus episcopus⁴, lau-
dante toto capitulo, Bernardo et Borcardo⁵ fratre eius de Pullei
reddentibus in manu ipsius quicquid in eadem terra iuris habebant.
Willelmo⁶ sacerdoti donavit pro annuo censu unius libre cere in puri-
ficatione beate Marie⁷ reddende, a principio videlicet Iorat⁸ usque ad

¹ Guy, évêque de Lausanne 1134 (?)–1143 (?).

² Jean, abbé du couvent de la Grâce-Dieu, puis de Thela, 1142–1179.

³ La Vierge Marie fut choisie comme patronne du couvent de la Grâce-Dieu.

⁴ Girolod de Faucigny, évêque de Lausanne de 1105 (?) à 1126/1134 (?).

⁵ Bernard et Borcard de Pully (d. Lausanne, c. Vaud) sont frères. Dans la même charte, Borcard est cité encore avec son autre frère, Dewin, voir n. 44.

⁶ Guillaume, moine de l'abbaye cistercienne de Bellevaux (départ. Haute-Saône France). Il fut peut-être le premier abbé de la Grâce-Dieu, avant 1126/1134, voir ISABELLE BISSEGER-GARIN, *HS* III/3/1, p. 327.

⁷ 2 février.

⁸ Le Jorat, région du plateau vaudois, qui s'étire sur les cantons de Vaud et de Fribourg, voir pour les délimitations, Biermann, 14–19.

- 20 flumen Pariura⁹, et ex alia parte a flumine Mein¹⁰ usque ad Chamberoniam¹¹, exceptis partis hominum de Pullei que tunc temporis infra terminos prenominatos erant exculpta. Testes: Nerduinus prior Montis Benedicti¹², magister Anselmus Lingonensis¹³, Arducio¹⁴ prepositus, Emenradus¹⁵ decanus, Uldricus de Campannia¹⁶.
- 25 Damus etiam vobis quandam partem Dasileii¹⁷ ad vineam edificandam sicut Wacherus minister meus de Poydors, coram fratre suo Alberto et Giroldo et Haimone de Poydors¹⁸, fratri Willelmo¹⁹ monacho divisit. Id est a planta mea usque ad feodum Cononis de Grancium²⁰.
- 30 Damus etiam vobis ipsam laudantibus illis qui eam plantaverunt. Testes: Warcherius et Albertus de Poydors.
- Sed etiam confirmamus vobis donum Cononis de Grantium qui nostro assensu dedit vobis quandam partem in eodem territorio, id est ab ea parte quam dedi usque ad plantam Walcheri de Poydors. Dedit
- 35 etiam ipsam plantam laudante et donante ipso Walchero qui a predicto Conone eam tenebat. Testes: Falco de Grantium²¹, Lodovicus²² dapifer, Albertus Carbo²³.

⁹ Le ruisseau de Pierre-Ozaire prend sa source dans le bas du Bois du Grand Jorat et se jette dans la Paudèze.

¹⁰ Le Flon Morand est une rivière du Jorat qui se jette dans celle de la Chandellar.

¹¹ La Chamberonne est un affluent de la Paudèze. Elle prend son nom au confluent des deux ruisseaux de la Mèbre et de la Sorge.

¹² Nerduin, prieur de l'abbaye augustine de Montbenoît (dép. Doubs, France).

¹³ Maître Anselme de Langres (dép. Haute-Marne, France).

¹⁴ Arducius de Faucigny, prévôt de Lausanne [1126/1130 (?)-1185] et évêque de Genève (1135-1185).

¹⁵ Emenrad, chanoine de Lausanne et doyen de Vevey, attesté entre 1105 et 1167.

¹⁶ Uldric de Champagne (d. Grandson, c. Vaud), chanoine de Lausanne.

¹⁷ Le Dézaley est une appellation réservée actuellement à une série de parchets se trouvant sur la Commune de Puidoux (d. Lavaux, c. Vaud).

¹⁸ Vaucher de Puidoux est cité dans la charte de 1142 avec ses frères Albert, Girold, Haymon, Uldric et son fils Guy, voir n. 24 et 26.

¹⁹ Guillaume, moine du couvent de la Grâce-Dieu. A-t-il un rapport avec Guillaume, le moine de Bellevaux cité à la n. 6?

²⁰ Conon de Grandson (vers 1110-vers 1160), fils de Philippe de Grandson (vers 1090-1126). Il est cité avec son frère Falcon (vers 1110-1154). Voir n. 21 et 110.

²¹ Voir n. précédente.

²² Louis, sénéchal de Lausanne entre 1142 et 1165. Il est mentionné avec sa femme dont le prénom n'est pas donné, voir n. 27.

²³ Albert Charbon appartient à l'une des familles lausannoises les plus importantes de l'époque, voir Reymond, p. 286.

Hoc donum laudavit Wido²⁴ filius predicti Walcheri. Testes: Petrus villicus de Chebre²⁵, Uldricus²⁶ frater Walcheri de Poydors.

40 Confirmamus etiam vobis donum Lodovici dapiferi et uxoris sue²⁷, Willelmi²⁸ videlicet et Dalmasci²⁹ qui dederunt ecclesie vestre quicquid habebant in supra dicta parte Dasileii. Testes: Emenradus decanus, Petrus de Ponte³⁰.

Amadeus etiam de Blonai laudante filio suo Willelmo³¹ dedit 45 vobis decimas predicte terre quantum ad ipsum pertinebat. Testes: Wido abbas Cari Loci³², Uldricus de Bren³³, Rumith de Rumillei³⁴.

Damus etiam vobis et confirmamus terram que sita est iuxta abbati- 50 tiam vestram quam dedit vobis Amadeus comes Gebennensis³⁵ coram conventu vestro in capitulo. Dedit etiam vobis pasturam pec- corum per totam terram suam. Testes: Emeradus decanus, Lodovicus et Willelmus dapiferi.

Willelmus etiam et Albertus frater eius de Pullei³⁶ reddiderunt in manu predicti comitis quicquid in predicta terra iuris habebant, et ipse dedit vobis illud laudante filio suo Willelmo³⁷. Testes: Haymo de 55 Fulcinei³⁸, Lodovicus et Willemus dapiferi. Terra autem predicta terminatur sicut via de Montmorin³⁹ pergit ad petram Agusoriam⁴⁰, et sicut dividitur terra de Awines⁴¹ a terra de Iorat.

²⁴ Voir n. 18.

²⁵ Pierre, mayor de Chexbres (d. Lavaux, c. Vaud). Sur cette famille, voir *Cartulaire d'Hauterive*, nos 50, 173 et 195.

²⁶ Voir n. 18.

²⁷ Voir n. 22.

²⁸ Guillaume, sénéchal de Lausanne de 1142 à 1185, voir Reymond, 108-111.

²⁹ Dalmace, sénéchal de Lausanne, cité en 1142 et 1182, voir Reymond, 111.

³⁰ Pierre de Pont, chanoine de Lausanne, voir article n. 82 à 85 et n. 109.

³¹ Fils d'Amédée I^{er} de Blonay (d. Vevey, c. Vaud), il est cité avec son fils Guillaume qui fera une carrière ecclésiastique, voir Reymond, p. 274, 477.

³² Gui, abbé fondateur de l'abbaye cistercienne de Cherlieu (départ. Haute-Saône, France), 1137-1157.

³³ Uldric de Brent (com. Montreux-Le Châtelard, d. Vevey, c. Vaud).

³⁴ Rumith de Rumilly (départ. Haute-Savoie, France).

³⁵ Amédée I^{er}, comte de Genève (1128-1178), est cité avec son fils, Guillaume, qui lui succédera à la tête du comté de 1178 à 1195.

³⁶ Guillaume et Albert, frères, de Pully (d. Lausanne, c. Vaud).

³⁷ Voir n. 35.

³⁸ Haymon de Faucigny (départ. Haute-Savoie, France).

³⁹ Chemin de Montmoirin (lieu-dit dans les Râpes orientales), allant de Lausanne à Montblésson.

⁴⁰ Pierre-Ozaire, lieu-dit dans les Râpes orientales, aux confins des territoires de Pully et de Lutry.

⁴¹ Bois d'Avonnaz dans les Râpes de Lutry.

Arduio etiam Gebennensis episcopus me presente dedit vobis quicquid in predicta terra habebat. Testes: Herbertus Augustensis⁴²
60 episcopus, Poncius abbas Bellevallis⁴³, Wido abbas Cari Loci.

Borcardus etiam et Dewinus frater eius de Pullei⁴⁴ dederunt vobis quicquid in predicta terra iuris habebant pro annuo censu duorum solidorum in festivitate beati Martini⁴⁵ reddendorum. Testes: Rodulfus de Turri⁴⁶, Andreas⁴⁷ sacerdos, Umbertus filius Bovonis⁴⁸.

65 Preterea⁴⁹ damus vobis et confirmamus terram de Montanun⁵⁰ cum appenditiis suis ubi Wido Barata⁵¹ dedit ecclesie vestre in manu mea quicquid ibidem habebat, sicut via Iusana⁵² pergit in Iorat. Testes: Uldricus de Campannia, Rainaldus de Stavael⁵³.

Idem Wido Barata dedit ecclesie vestre in finibus illis quandam
70 partem de Iorat, sicut videlicet rivulus qui dicitur Longefange⁵⁴ pergit in fluvium de Montuis⁵⁵, et sicut mons dependet in fluvium de Montuis, et sicut dividitur parvum nemus a magno usque ad terram de Montenun et sicut aqua de Montuis intrat in fluvium de Tela⁵⁶, et sicut via sancti Ypoliti⁵⁷ pergit in Iorat. Insuper etiam usus nemorum

⁴² Herbert, évêque d'Aoste (1132-1138/1139), voir *Histoire de la Vallée d'Aoste* par ANDRÉ ZANOTTO, Aoste 1968, p. 88.

⁴³ Ponce, abbé de l'abbaye cistercienne de Bellevaux (départ. Haute-Saône, France), 1120-1163.

⁴⁴ Voir n. 5.

⁴⁵ 11 novembre.

⁴⁶ Rodolphe de La Tour-de-Peilz (?) (d. Vevey, c. Vaud).

⁴⁷ André, prêtre.

⁴⁸ Humbert fils de Bovon.

⁴⁹ Un crochet alinéaire ou «potence» a été placé avant le mot *preterea*.

⁵⁰ Ce lieu-dit est la forme originelle du nom Montheron, puis Montheron, voir *Abbaye de Montheron*, p. 19-20 et n. 4 (*Cartulaire de Lausanne*, n° 242, p. 234 atteste, à la fin du XII^e siècle — au début du siècle suivant, la forme abbaye de Montenons marcam) et ISABELLE BISSEGER-GARIN, *HS* III/3/1, p. 312.

⁵¹ Gui, seigneur de Goumoëns (d. Echallens, c. Vaud), dit Barata. Il tenait de l'évêque de Lausanne la foresterie des bois du Jorat. Il est cité avec sa femme et ses fils, Uldric et Guillaume, voir *Abbaye de Montheron*, p. 19, n. 1.

⁵² Chemin qui tend au Jorat, dès Cugy à Montheron, en longeant le bois de Benenté.

⁵³ Renaud, seigneur d'Estavayer, est cité avec son fils Conon, voir n. 71.

⁵⁴ Ruisseau à Froideville, voir *Abbaye de Montheron*, p. 20.

⁵⁵ Appelé aujourd'hui, riau de la Mollie à Blaise, ce ruisseau se jette dans le Talent, voir Reymond, p. 21.

⁵⁶ Affluent de l'Orbe, le Talent prend naissance dans les forêts du Jorat. Il décrit quelques méandres jusqu'au-dessous de Froideville et reçoit plusieurs petits cours d'eau. Pour la graphie, voir *Abbaye de Montheron*, p. 18, n. 2.

⁵⁷ Saint-Hippolyte est le nom d'une source qui jaillit au bord du domaine des Saugealles, qui a donné son nom à un ruisseau et à un chemin.

75 suorum quotquot vobis fuerit necessarium in edificiis construendis et
pascua porcorum per totam partem suam de Iorat. Testes: Emenra-
dus decanus, Symeon sacerdos sancti Laurentii⁵⁸, Lodovicus dapifer,
Girardus⁵⁹ li marescalus, Umbertus de Botens⁶⁰.

Laudaverunt hoc donum uxor eius et filii eius. Testes: Ingicius et
80 Ogerius⁶¹ milites.

Confirmamus etiam vobis terram de Alodiis⁶² quam dedit ecclesie
vestre predictus Wido Barata laudante uxore sua et filio suo Uldrico⁶³.
Testes: Landricus de Vorflens⁶⁴, Phylippus de Wilens⁶⁵.

Hoc donum laudavit etiam Willelmus filius eius⁶⁶ in domo vestra
85 coram fratribus et Phylippo de Wilens. Landricus⁶⁷ etiam laudavit
hoc donum. Testes: Umbertus de Botens, Petrus Bunugnus⁶⁸.

Damus⁶⁹ etiam vobis in perpetuo iure possidenda confirmamus
quecumque ecclesie vestre collata vel conferenda sunt apud Cuzei⁷⁰,
ubi Rainaldus de Stavael et filius eius Cono⁷¹ dederunt vobis
90 quandam partem montis ad grangiam faciendam, decimasque
eiusdem terre quantum ad ipsos pertinebat, et usimentum et pasturam
per totam terram suam et pascua porcorum insuper et usus nemorum
suorum quotquot fuerit vobis necessarium, absque venditione.
Testes: Cono de Morens⁷², Engicius de Fraces⁷³, Bovo de Bussei⁷⁴,
95 Girolodus villicus de Cuzei⁷⁵.

⁵⁸ Siméon, prêtre de Saint-Laurent, soit peut-être d'une des églises de Lausanne.

⁵⁹ Girard, le maréchal. Probablement un sobriquet.

⁶⁰ Humbert de Bottens (d. Echallens, c. Vaud).

⁶¹ Enguicius et Ogerius, chevaliers.

⁶² Terre des Alloux ou Les Alloux, lieu-dit au nord-est du village de Froideville.

⁶³ Voir n. 51.

⁶⁴ Landri de Vufflens (d. Cossonay, c. Vaud).

⁶⁵ Philippe de Vulliens (d. Oron, c. Vaud).

⁶⁶ Voir n. 51.

⁶⁷ Landri de Vufflens (?), voir n. 65.

⁶⁸ Pierre Bunugus.

⁶⁹ Un crochet alinéaire ou «potence» a été placé avant le mot damus.

⁷⁰ Cugy (d. Broye, c. Fribourg).

⁷¹ Voir n. 53.

⁷² Conon de Morens (d. Broye, c. Fribourg).

⁷³ Engicius de Frasses (d. Broye, c. Fribourg).

⁷⁴ Bovon de Bussy (d. Broye, c. Fribourg). Cette identification est préférée, à cause du contexte, à celle de Bussy (d. Moudon, c. Vaud).

⁷⁵ Girolod, mayor de Cugy (d. Broye, c. Fribourg). Il est cité avec sa femme et ses fils qui ne portent pas de nom.

Sub eisdem testibus idem Girolodus dedit vobis quidquid iuris in eadem parte montis et aliis donationibus habebat quibuscumque fecit vobis vel facturus est supradictus Rainaldus.

Idem etiam Girolodus, laudante uxore sua et filiis, dedit vobis
100 quicquid habebat in Sagis⁷⁶ et in terra de Destalum⁷⁷ pro annuo censu
III^{or} solidorum in nativitate beati Iohannis Baptiste⁷⁸ reddendorum,
hac tamen conditione ut si ipse vel aliquis filiorum suorum in domo
vestra seculo renuntiaverit, prescriptus census exinde minime persol-
vatur. Testes: Everardus sacerdos de Cuzei⁷⁹, Iohannes decimator de
105 Paterniaco⁸⁰, Rodulfus de Silva⁸¹, Nantelmus de Bolla⁸², Poncius de
Tornei⁸³.

Petrus et Wibertus frater eius et mater eorum Maguntia⁸⁴ dede-
runt vobis octo iugera terre et pratum quod habebant subtus Fisting-
nei⁸⁵ et pasturam pecorum des Pontet⁸⁶ usque ad Maineres⁸⁷ pro
110 annuo censu duorum solidorum in nativitate beati Iohannis Baptiste
reddendorum, tali in conditione ut si quis fratrum predictorum in
domo vestra seculo renuntiaverit census prescriptus ulterius non per-
solvatur. Testes: Otto de Treis⁸⁸, Philippus de Marnant⁸⁹, Ingicius et
Dominicus de Fistingnei⁹⁰.

115 Confirmamus etiam vobis donum Conradi de Gardun⁹¹ qui dedit
vobis terram de Valle Cheneve⁹², laudante uxore sua et filiis uxoris sue
Otone videlicet et Willelmo⁹³, pro annuo censu duorum solidorum in
festivitate beati Iohannis Baptiste reddendorum. Testes: Rigaldus de

⁷⁶ Lieu-dit non identifié de la Commune de Cugy (?).

⁷⁷ Lieu-dit non identifié de la Commune de Cugy (?).

⁷⁸ 24 juin.

⁷⁹ Everard, prêtre à Cugy (d. Broye, c. Fribourg).

⁸⁰ Jean, dîmier de Payerne (d. Payerne, c. Vaud).

⁸¹ Rodolphe de Sévaz (d. Broye, c. Fribourg).

⁸² Nantelme de Bulle (d. Gruyère, c. Fribourg).

⁸³ Ponce de Torny-le-Grand (d. Glâne, c. Fribourg).

⁸⁴ Pierre et Wibert, frères, sont cités avec leur mère Maguntia.

⁸⁵ Fétigny (d. Broye, c. Fribourg).

⁸⁶ Lieu-dit, à proximité de la Commune de Ménières.

⁸⁷ Ménières (d. Broye, c. Fribourg).

⁸⁸ Otto de Trey (d. Payerne, c. Vaud).

⁸⁹ Philippe de Marnand (d. Payerne, c. Vaud).

⁹⁰ Ingicius et Dominique de Fétigny (d. Broye, c. Fribourg).

⁹¹ Conrad de Gardun (selon Diesbach, p. 12, une forêt au sud-ouest de Cugy s'appelle Mont Guerdon). Il est cité avec sa femme et ses fils, Otton et Guillaume.

⁹² Domaine non identifié dans le Vully (?).

⁹³ 24 septembre.

Cormenbo⁹⁴, Petrus de Sedors⁹⁵, Petrus de Pontet⁹⁶, Iohannes deci-
120 mator de Paterniaco.

Alemannus de Fonz⁹⁷, laudante uxore sua et filiis suis, concessit
vobis pasturam pecorum per totam terram suam. Testes: Sifridus de
Maineres⁹⁸, Amaldricus de Evonant⁹⁹, Uldricus faber de Evonant¹⁰⁰.

Umbertus de Pringiei¹⁰¹ concessit vobis pasturam pecorum per
125 totam terram suam. Testes: Lodovicus, dapifer, Willelmus de Super
Petram¹⁰², Boimundus de Bevais¹⁰³.

Hec igitur et quecumque auctore Deo ad presens possidetis vel in
futurum possessuri estis, laudamus et concedimus vobis et presentis
decreti pagina confirmamus. Si qua igitur ecclesiastica secularisve
130 persona sciens hanc nostre diffinitionis paginam vestre ecclesie defen-
satricem, contra eam venire presumpserit eamque in qua vis partis
perfringere temptaverit, a sacratissimo corpore et sanguine Dei et
Domini nostri Ihesu Christi aliena fiat et in extremo examine districte
ultioni subiaceat, nisi satisfactione quod temere peccavit emendaverit
135 et ad penitentiam venire festinaverit.

Actum Lausanne¹⁰⁴, in domo episcopali¹⁰⁵, sollempniter XII^o
kalendas februarii, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo
quadragesimo duo, epacta XXII^a, indictione V^a.

Ego Girardus abbas Alte Rippe interfui¹⁰⁶, Moyses abbas Boni
140 Montis¹⁰⁷ testis, abbas Borcardus Balernenis¹⁰⁸ testis.

Ego Petrus de Ponte¹⁰⁹ chacellarius subscripsi.

Ego Falco de Grantiun¹¹⁰ testis.

⁹⁴ Rigaud de Corminbœuf (d. Sarine, c. Fribourg).

⁹⁵ Pierre de Seedorf (com. Noréaz, d. Sarine, c. Fribourg).

⁹⁶ Pierre de Pontels (en allemand Buntels), soit un hameau de la Commune de
Guin (d. Singine, c. Fribourg).

⁹⁷ Aleman de Font (d. Broye, c. Fribourg) est cité avec sa femme (du nom
d'Agathe, selon le *Cartulaire d'Hauterive*) et ses fils.

⁹⁸ Sifridus de Ménières (d. Broye, c. Fribourg).

⁹⁹ Amalric d'Yvonand (d. Yverdon, c. Vaud).

¹⁰⁰ Uldric, forgeron d'Yvonand.

¹⁰¹ Humbert de Pringy (d. Gruyère, c. Fribourg). Cette identification est
préférée à cause du contexte à celle de Prangins (d. Nyon, c. Vaud).

¹⁰² Guillaume de Surpierre (d. Broye, c. Fribourg).

¹⁰³ Boimundus de Bevaix (d. Boudry, c. Neuchâtel).

¹⁰⁴ Lausanne (d. Lausanne, c. Vaud).

¹⁰⁵ La maison épiscopale se trouvait au sud-ouest de la cathédrale.

¹⁰⁶ Girard, abbé de l'abbaye cistercienne d'Hauterive, vers 1142-1157.

¹⁰⁷ Moïse, premier abbé de l'abbaye cistercienne de Bonmont, 1123-
1155/1156.

¹⁰⁸ Borcard, abbé de l'abbaye cistercienne de Balerne (dép. Jura, France), vers
1136-1158.

¹⁰⁹ Voir n. 30.

¹¹⁰ Voir n. 20.

ANNEXE II

CHARTES RELATIVES À L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE, GUY, ET RÉDIGÉES DURANT SON ÉPISCOPAT (1134-1143)

Pise 1 (1134)

Le pape Innocent II mande à l'évêque Guy d'interdire la reconstruction du château des Clées, mal famé, sous menace d'excommunication.

BBB, Codex B 219, f. 7 v

Document original perdu, cité dans le *Cartulaire de Lausanne*, éd. par DAVID MARTIGNIER, dans *MDR*, 1^{re} série, t. VI, 1851, p. 42; GEORG WAITZ, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. XXIV, Hanovre 1879, p. 800; CHARLES ROTH, dans *MDR*, 3^e série, t. III, 1948, n° 16 v, p. 36.

Forel n° 469 (daté: 1130 à 1138), Hidber n° 1669 (daté: 30 juin 1137), Jaffé-Wattenbach n° 7813 (daté: 1133-1137), Helvetia Pontificia n° 30, p. 171 (daté: 1130).

s.l. 2 (1134)

Le pape Innocent II accorde le pallium à l'évêque Guy.

BBB, Codex B 219, f. 7 v

Document original perdu, cité par le *Cartulaire de Lausanne*, éd. par DAVID MARTIGNIER, dans *MDR*, 1^{re} série, t. VI, 1851, p. 42; GEORG WAITZ, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. XXIV, Hanovre 1879, p. 800; CHARLES ROTH, dans *MDR*, 3^e série, t. III, 1948, n° 16 v, p. 36.

Forel n° 468, Hidber n° 1670 (daté: 30 juin 1130-1137), Jaffé-Wattenbach n° 7814 (daté: 1133 à 1137), Helvetia Pontificia n° 9, p. 171 (daté: 1130).

Lausanne 3 1134

L'évêque Guy concède à l'abbé de Cherlieu, Guy, le lieu-dit Hautcrêt pour y fonder un couvent cistercien et confirme tous les biens qui sont et seront donnés au couvent.

ACV, IB Oron 55/1 (copie)

Zapf 81 b., PHILIPPE-SIRICE BRIDEL, *Notice sur l'abbaye de Hautcrest*, dans *Le Conservateur suisse ou Recueil complet des étrennes helvétiques*, t. VIII, 1829, p. 45-47 (traduction uniquement), *Cartulaire de Hautcrêt*, n° 1, p. 1-2, Hauréau, n° XVI, p. 137-138, Mottaz I, p. 821.

Forel n° 475, Hidber n° 1685, Diesbach, p. 10.

Lausanne 4 1135, 4 mai

L'évêque Guy confirme toutes les donations faites en faveur du couvent de Payerne depuis 40 ans.

ACV, C IV 2 (original)

SW 1829, n° 2, p. 552-553, Zeerleder t. I, n° 34, p. 74-75.

- s.l. 5 1135
 L'évêque Guy confirme à l'abbaye de Molesme les possessions des églises de Saint-Sulpice avec la chapelle d'Ecublens et de Blonay, ainsi que de la terre de Clairvaux donnée par Amédée de Blonay.
 A. Dép. Côte-d'Or, 7 H 1615 (original)
 Forel n° 477, Hidber n° 1695.
- s.l. 6 vers 1135
 L'évêque Guy et le prieur de Lutry se mettent d'accord devant une commission d'arbitrage sur leurs droits respectifs concernant diverses terres et les pèlerins et les voyageurs.
 Cartulaire de Savigny connu par différentes copies des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (voir liste citée dans l'édition ci-dessous).
Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du Petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par AUGUSTE BERNARD, t. I (Cartulaire de Savigny), Paris 1853, n° 940, p. 507-508.
 Forel n° 480, Hidber n° 1686 (daté: 1134-1144).
- s.l. 7 1136, 24 février-1137, 3 octobre
 L'archevêque Humbert de Besançon et l'évêque de Bâle, Adalbéron, confirment la fondation et les biens de l'abbaye de Lucelle. L'évêque Guy est cité en qualité de témoin d'une donation.
 Porrentruy, Archives de l'ancien diocèse de Bâle, Documents, n° 4 (original?).
 JOHANN DANIEL SCHÖPFLIN, *Alsatia aevi Merovingici, Carolingici, Saxonici, Salici, Suevi diplomatica*, t. I, Mannheim 1772, n° CCLXI, p. 212-213, JOSEPH TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, Porrentruy 1852, n° 176. p. 262-267.
 Hidber n° 1702 (daté: 1136), *Solothurner Urkundenbuch*, bearb. von Ambros Kocher, t. I (762-1245), Solothurn 1952, n° 44, p. 36 (*Quellen zur Solothurnischen Geschichte*), PETER RÜCK, *Die Urkunden der Bischöfe von Basel bis 1213*, Basel 1966, p. 69-74 (*Quellen und Forschungen zur Basler Geschichte*, t. I).
- s.l. 8 1137, 30 janvier
 L'évêque Guy assiste à la fondation du couvent prémontré d'Humilimont à qui il donne sa possession des Monts de Riaz.
 AE Fribourg, Humilimont, A 1 (vidimus du 15 mars 1525) et A 2 (vidimus du 22 janvier 1526)
SW 1827, n° 6, p. 453-454, Zeerleder t. I, p. 75, *MF*, t. II, n° I, p. 236-237.
 Forel n° 484, Hidber n° 1704, Diesbach, p. 10.
- Saint-Saphorin 9 1137
 L'évêque Guy autorise l'abbé de Cherlieu, Guy, à implanter l'abbaye cistercienne d'Hauterive dans son diocèse. Il confirme les donations pro-

mises au couvent par Guillaume de Glâne, son fondateur, et d'autres bienfaiteurs. Il donne à son tour tout ou partie des biens des églises d'Onnens et d'Ecuvillens.

AE Fribourg, Hauterive I, n° 1 (original).

Zapf 84 s., *MF*, t. II, n° III, p. 15-17, Hauréau, n° XVII, p. 138, WAEBER-ANTIGLIO, n° 1, p. 233, *Cartulaire d'Hauterive*, n° D 1, p. 335-337.

Forel n° 488, Hidber n° 1711, Diesbach, p. 11, Gumy n° 10 (daté: entre le 25 février et le 24 mars 1138), GEORGES DUCOTTERD, *Les Faverges en Lavaux, vignoble millénaire*, Lausanne 1976, p. 149 (*Magie d'images*, 5).

Hauterive 10 1138, 25 février

Noticia de la fondation du couvent d'Hauterive par Guillaume, seigneur de Glâne. Celui-ci remet aux moines le territoire qui entoure l'abbaye, excepté «le Sac»; il permet aux clercs soumis à son avouerie de donner au couvent, sous réserve de l'accord épiscopal, des biens immobiliers et des bénéfices ecclésiastiques et abandonne tout ce qu'il a au Mont «Iublior».

AE Fribourg, Liber donationum (copie de 1478, C), f° 1 v, BCU Fribourg, Ms. L 519 (fragment postérieur à 1162), f° 1 r, colonne 1.

MF, t. II, n° I, p. 13-14, JEAN GREMAUD, *Livre des anciennes donations faites à l'abbaye de Hauterive de l'ordre Cîteaux*, dans *ASHF*, t. 6, 1896, n° 2, Paul Clément, *Antiquus liber donationum Alteripe ou Ancien livre des donations faites à l'abbaye d'Hauterive*, Fribourg 1952, n° 320, WAEBER-ANTIGLIO, n° 2, p. 233-234, *Cartulaire d'Hauterive*, n° I, p. 83-84.

Forel n° 487, Diesbach, p. 11, Gumy n° 4.

Latran 11 1139, 15 avril

Bulle du pape Innocent II qui confirme à l'évêque Guy toutes les possessions du diocèse de Lausanne, et plus particulièrement celles qui ont été faites par l'empereur Henri à l'évêque Burcard.

ACV, C I b 8 (copie de la fin du XV^e siècle).

JEAN GREMAUD, *Notice historique sur Saint Amédée de Clermont-Hauterive, évêque de Lausanne*, 3^e éd., Romont 1865, n° I, p. 56-58 (daté: 15 avril 1138).

Forel n° 486 (daté: 15 février 1138), Hidber n° 1728, Jaffé-Wattenbach n° 7994, *Helvetia Pontificia* n° 11, p. 171-172.

Avenches 12 1139

L'évêque Guy confirme les donations faites en faveur de l'abbaye d'Hauterive lors de sa fondation, ainsi que les biens que Guillaume de Glâne et le comte de Genève, Amédée, ont donnés entre-temps. Il remet au couvent l'église d'Onnens et lui confère le droit de désigner le curé d'Ecuvillens.

AE Fribourg, Hauterive I, n° 2 (vidimus de juillet 1290).

Zapf 90 s., *MF*, t. II, n° IV, p. 17-18, *Cartulaire d'Hauterive*, n° D 2, p. 337-339.

Forel n° 494, Hidber n° 1736 [daté: 1139 (1138)], Régeste genevois n° 298, Diesbach, p. 11, Gumy n° 19

Lausanne 13 1140, 8 mars

L'évêque Guy donne à l'abbaye du Lac de Joux le lieu-dit «Bella Vuarda», au Jorat, entre les monts de Gourze et de «Gubert», pour y fonder un couvent prémontré.

ACV, C IV 3 (original)

Rectorat de Bourgogne, n° XIV, p. 174-175, Hauréau, n° XVIII, p. 139-140

Forel n° 496, Hidber n° 1739 [daté: 1140 (1141?), 8 mars], Régeste genevois n° 299

Latran 14 1140, 22 mars

A la demande de l'évêque Guy, le pape Innocent II prend sous sa protection le prieuré de Lutry et confirme toutes les possessions dudit prieuré.

A. Dép. Rhône, 1 H 506 (vidimus de 1495)

HENRI LACAÏLLE, *Bulles des papes Innocent II et Eugène III pour l'abbaye de Savigny (1140-1145)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 57, 1896, n° II, p. 217-219

s.l. 15 1141

L'évêque Guy donne au couvent de Hautcrêt une terre située à Palézieux qui lui avait été vendue par Bonfils de Chexbres. Il abandonne en faveur du couvent une terre au Dézaley pour y planter de la vigne.

ACV, IB Oron 55/1 (copie)

Cartulaire de Hautcrêt, n° 3, p. 4-5, Mottaz I, p. 828 (traduction uniquement)

Forel n° 503, Hidber n° 1749

s.l. 16 1141

L'évêque Guy confirme la fondation de l'abbaye du Lac de Joux et les possessions qui relèvent d'elle.

ACV, C IV 3 bis (original)

Rectorat de Bourgogne, n° XV, p. 176-177

Forel n° 501, Hidber n° 1750 (daté: 1141?)

s.l. 17 1141

L'évêque Guy approuve la donation de son prévôt, Arducus, en faveur du couvent des femmes de Rueyres dépendant de l'abbaye du Lac de Joux.

ACV, C IV 4 (original)

Rectorat de Bourgogne, n° XVI, p. 178-179, Hauréau, n° XIX, p. 140

Forel n° 502, Hidber n° 1751, Régeste genevois n° 303

Lausanne 18 1142, 21 janvier

L'évêque Guy confirme les possessions de l'abbaye de la Grâce-Dieu et lui fait diverses donations.

Voir annexe I

Vevey 19 1142, 21 mars

L'évêque Guy prend l'abbaye d'Hauterive sous sa protection, renouvelle l'exemption de la dîme et lui confirme ses possessions.

AE Fribourg, Hauterive I, n° 4 (original)

MF, t. II, n° VI, p. 218-222, *Cartulaire d'Hauterive*, n° D 3 p. 339-343

Forel n° 508 (daté: 6 mars 1143), Hidber n° 1793 (daté: 6 mars 1143),

Régeste genevois n° 307 (daté: 6 mars 1142), Diesbach, p. 12, Gumy n° 33 (daté: 21 mars 1143)

s.l. 20 1142-1143

L'évêque Guy donne aux moines du prieuré de Berlai les églises de Dompierre et de Donatyre, ainsi que les chapelles de Saint-Saphorin et de «Holeriiis».

A. Dép. Côte-d'Or, 1 H 1732 (original)

Corcelles/Lausanne 21 1142-1143

Albert, mayor de Dommartin, sa femme et ses enfants renouvellent à Lausanne diverses donations faites en faveur du couvent de Hautcrêt, à Corcelles, soit la majeure partie de la terre de Peney et deux parts de celle de «Bonoy».

ACV, Ad 5, f. 36-37

Cartulaire de Hautcrêt, n° 57, p. 174-175

Hidber n° 1778 (daté: 1142-1144)

Lausanne 22 1143, 24 février

L'évêque Guy confirme la tradition du lieu de Fontaine-André où une abbaye prémontrée a été fondée par le couvent du Lac de Joux et sous l'autorité de l'abbé de Corneux; il garantit toutes les donations qui pourront être faites à la nouvelle abbaye.

AE Neuchâtel, H 24, n° 13 (original)

Monuments de l'histoire de Neuchâtel publiés par GEORGE-AUGUSTE MATILE, t. I, Neuchâtel, n° XI, p. 9-10, Hauréau, n° XXI, p. 143-144, FRANÇOIS JEUNET, *L'abbaye de Fontaine-André*, dans *Etrennes neuchâteloises* 4, 1865, n. 2, p. 230-232.

Forel n° 511 (daté: 24 février 1144), Hidber n° 1795 (daté: 24 février 1144)

ANNEXE III

CHARTES RELATIVES À PIERRE DE PONT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE CHANCELIER DE L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE

s.l. 1 (1134-1143)

Avec l'assentiment de l'évêque Guy, du prévôt, Arducius, et du trésorier, Louis, ainsi que de tout le Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, Pierre de Pont, chanoine et chancelier, donne aux moines de Berlai la dîme qu'il possède à Berlai et dans divers lieux près d'Avenches.

A. Dép. Côte-d'Or, 1 H 1732 (original)

s.l. 2 (1140-1143)

L'évêque Guy donne aux moines de Berlai les églises de Dompierre et de Donatyre, ainsi que les chapelles de Saint-Saphorin et de «Holeriis». Les témoins sont: Louis, Guillaume et Emerad (Aymeradus), doyens, Pierre, chancelier, Girolid, doyen et chantre, Walter de Troyes, Lambert de Pont.

A. Dép. Côte-d'Or, 1 H 1732 (original)

Lausanne 3 1142, 21 janvier

L'évêque Guy confirme les possessions de l'abbaye de la Grâce-Dieu et lui fait diverses donations.

Voir annexe I

Vevey 4 1142, 21 mars

L'évêque Guy prend l'abbaye d'Hauterive sous sa protection, renouvelle l'exemption de la dîme et confirme ses possessions.

Voir annexe II, n° 18

s.l. 5 (1144-1147)

L'évêque Amédée confirme au prieuré de Saint-Sulpice la possession de l'église Saint-Pierre de Préverenges avec toutes ses dépendances.

A. Dép. Côte-d'Or, 7 H 1627 (original)

Romainmôtier 6 1147, 16 décembre

A la suite d'un très long différend, l'évêque Amédée et le couvent de Romainmôtier se mettent d'accord sur les droits de propriété des églises d'Apples, de Mollens, Ballens et Torclens et des oratoires de Goumoëns et d'Orbe.

ACV, C VII a 124 (original)

Cartulaire de Romainmôtier... publié par FRÉDÉRIC DE GINGINS (-LA SARRA), dans *MDR*, 1^{re} série, t. III/2, 1844, p. 486-488.

Forel n° 540 (daté: 16 décembre 1148), Hidber n° 1881 (daté: 16 décembre 1148), Régeste genevois n° 321 (daté: 16 décembre 1148)

ABRÉVIATIONS

Abbaye de Montheron

Maxime Reymond, *L'abbaye de Montheron*, dans *MDR*, 2^e série, t. X, 1918, p. 1-242.

ACV = Archives cantonales vaudoises.

A. Dép. = Archives départementales.

AE Berne = Archives d'Etat de Berne.

AE Fribourg = Archives d'Etat de Fribourg.

AE Neuchâtel = Archives d'Etat de Neuchâtel.

ASHF = Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg, Fribourg, dès 1850.

AVL = Archives de la Ville de Lausanne.

BBB = Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

BHV = Bibliothèque Historique Vaudoise Lausanne, dès 1940.

Biermann

Charles Biermann, *Le Jorat. Esquisse historique*, Neuchâtel 1910, 119 p. (Tiré à part de: *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XX, 1909-1910.)

c. = canton.

Cartulaire de Hautcrêt

Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt: précédé d'un avant-propos et suivi de tables et de répertoires. Avec un supplément, par Jean-Joseph Hisely, dans *MDR*, 1^{re} série, t. XII/2, 1854, XIII, 316 p.

Cartulaire d'Hauterive

Cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (XII^e-XIII^e siècles). Edition critique par Ernst Tremp. Traduit de l'allemand par Isabelle Bissegger-Garin, dans *MDR*, 3^e série, t. XV, 1984, 433 p. Cartulaire de Lausanne

Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, édition critique par Charles Roth, dans *MDR*, 3^e série, t. III, 1948, 763 p. *com.* = *commune.d.* = *district.* *Diesbach*

Max de Diesbach, *Régeste fribourgeois 515-1350*, Fribourg 1913, 290 p. (Tiré à part de: *ASHF*, 10, 1^{re} livraison).

Forel

François Forel, *Régeste soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande*, dans *MDR*, 1^{re} série, t. XIX, 1862, 576 p.

Gumy

Justin Gumy, *Régeste de l'abbaye de Hauterive de l'ordre de Cîteaux depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la résignation de l'abbé d'Affry 1449*, Fribourg 1923, XXI, 1103 p.

Hauréau

Bartholomeus Hauréau, *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa ...*, t. XV, Paris 1860.

Helvetia Pontificia

Lausanne: (Lousonna, Lausanna), conguessit Albertus Brackmann, dans *Helvetia Pontificia*, Berlin 1927, p. 163-212 (*Germania Pontificia*, t. II/2).

Hidber

Schweizerisches Urkundenregister, red. von Basilius Hidber, 2 vol., Bern 1863-1877.

HS = Helvetia Sacra.

I/4: *Le diocèse de Lausanne* (à paraître).

III/1: *Frühe Klöster. Die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz*, red. von Elsanne Gilomen-Schenkel, Bern 1986, 3 vol. (2150 p.).

III/3: *Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen. Die Reformierten Bernbardinerinnen. Die Trappisten und Trappistinnen und die Wilhelmiten in der Schweiz*, red. von Cécile Sommer-Ramer und Patrick Braun, Bern 1982, 2 vol. (1206 p.).

Jaffé-Wattenbach

Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII. Edidit Philippus Jaffé, 2^e éd. Gulielmus Wattenbach, t. I, Leipzig 1885, 919 p.

MDR = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne, à partir de 1838, en 3 séries.

MF = Mémorial de Fribourg, t. I-VI, Fribourg 1854-1859.

Mottaz

Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, par Eugène Mottaz, Genève 1982, 3 vol. (réimpression photomécanique de l'édition publiée à Lausanne en 1914-1921).

Rectorat de Bourgogne

Frédéric de Gingins (-La Sarra), *Mémoires sur le rectorat de Bourgogne*, dans *MDR*, 1^{re} série, t. I/1, 1838, p. 11-211.

Régeste genevois

Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant 1312, publié par Paul Lullin et Charles Le Fort, Genève 1866, XXVII, 542 p.

Reymond

Maxime Reymond, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, dans *MDR*, 2^e série, t. VIII, 1912, 523 p.

RHV = Revue historique vaudoise, Lausanne à partir de 1893.

SW = Solothurnisches Wochenblatt, herausgegeben von Freunden der vaterlandischen Geschichte, Solothurn, 1810-1834.

Waeber-Antiglio

Catherine Waeber-Antiglio, *La construction d'une abbaye cistercienne au Moyen Age*, Fribourg 1976, 256 p. (*Scrinium Friburgense* 5).

Zapf

Georgius Guilielmus Zapf, *Monumenta anecdota historiam Germaniae illustrantia*, vol. 1, Augsburg 1785.

Zeerleder

Karl Zeerleder, *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten Gebietes bis zum Schluss des dreizehnten Jahrhunderts*, 3 t., Bern 1853-1854.